Chemin et sentiers publics, qu'en est-il exactement ?

22 octobre 2015 - Trooz

Boris Nasdrovisky

Sentiers.be

Sentiers.be en 2 mots

Objet : Promotion et défense
de la petite voirie publique

Sentiers.be

M-V Maquet

18

Sentiers.be

Propriété privée
Chasse

Entrée interdite
tirs à balles

DANGER

Sentiers.be

Sentiers.be en 2 mots

Des actions/projets :

- Semaine des sentiers
- Soutien de cas locaux
- Chemins au naturel
- Projets de mobilité
- …

Sentiers.be

Sentiers.be en 2 mots

- Un **site internet**
- Une page **Facebook**
- Une **lettre d'infos**

Sentiers.be

Contenu de l'exposé

- Les fonctions des chemins et sentiers
- Etat des chemins et sentiers
- Réseau mobilité douce
- Mobilité scolaire
- Autres projets " Mobilité "
- Implication & sensibilisation citoyenne
- Le décret relatif à la voirie communale

Les fonctions des chemins et sentiers

Sentiers.be

Les fonctions des chemins et des sentiers

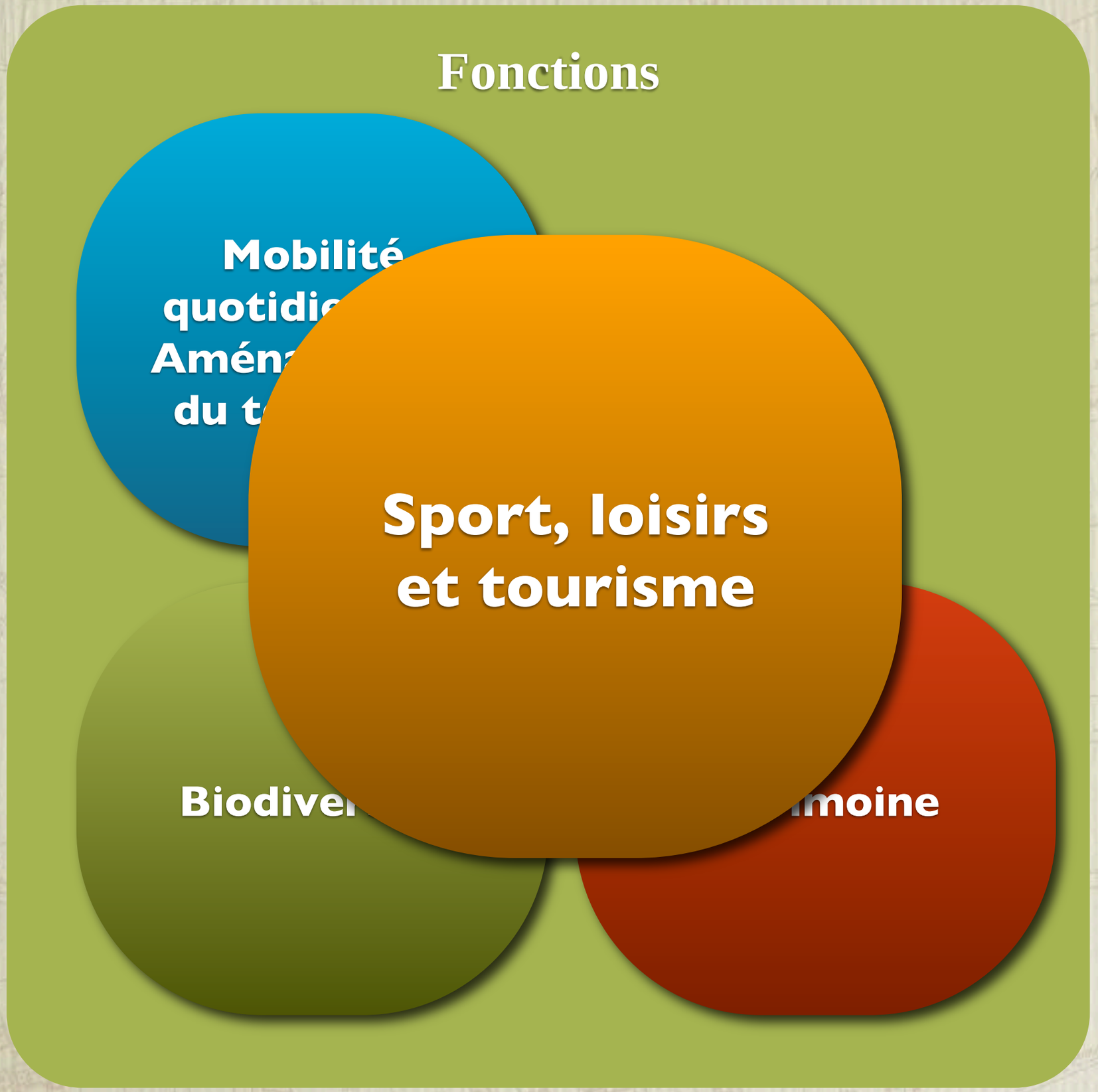

Sentiers.be

Les fonctions des chemins et des sentiers

Mobilité et aménagement du territoire

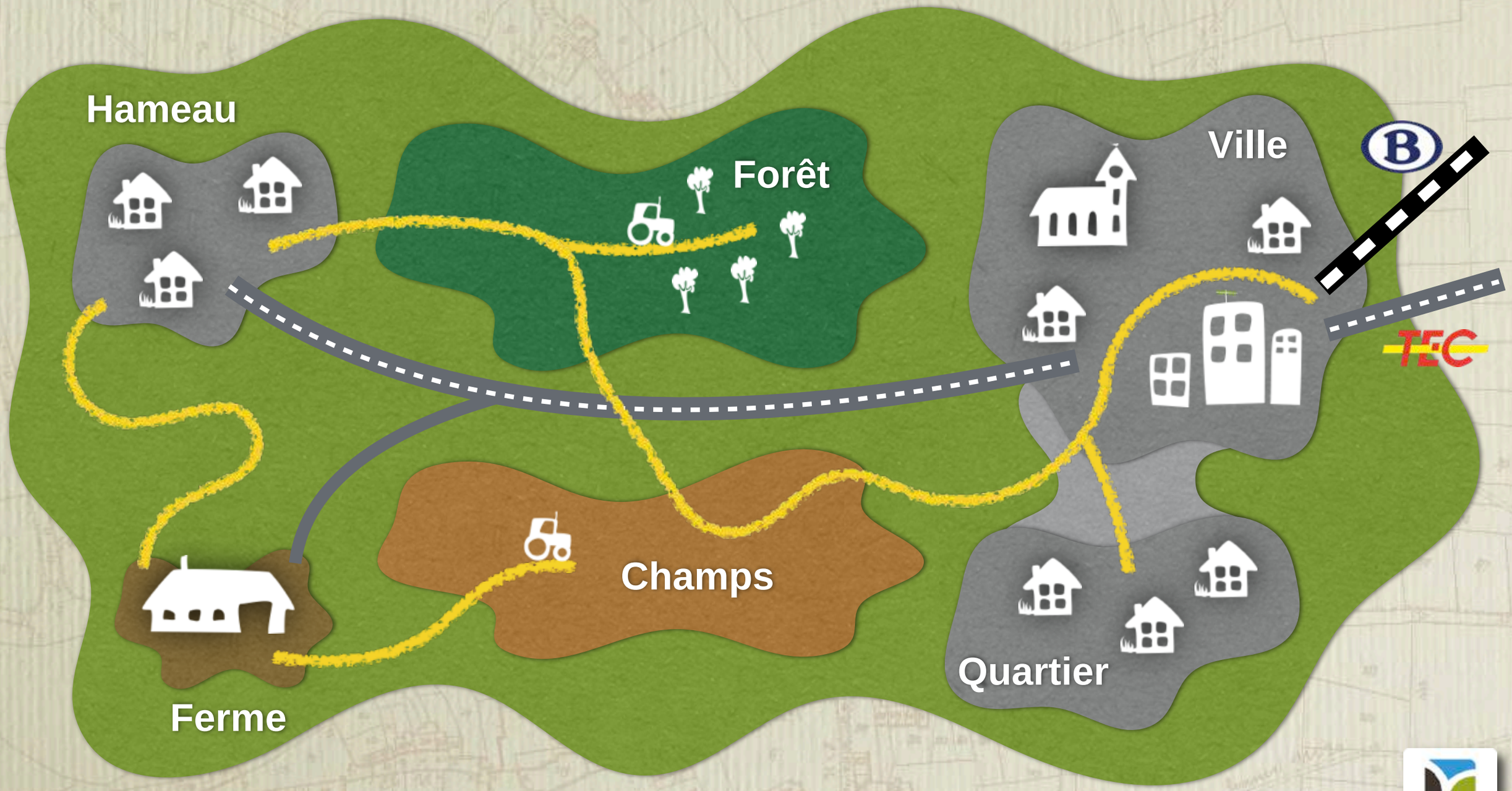

Sentiers.be

Sentiers.be

Photo : 4x4vert.be

Les fonctions des chemins et des sentiers

Sport, loisir et tourisme

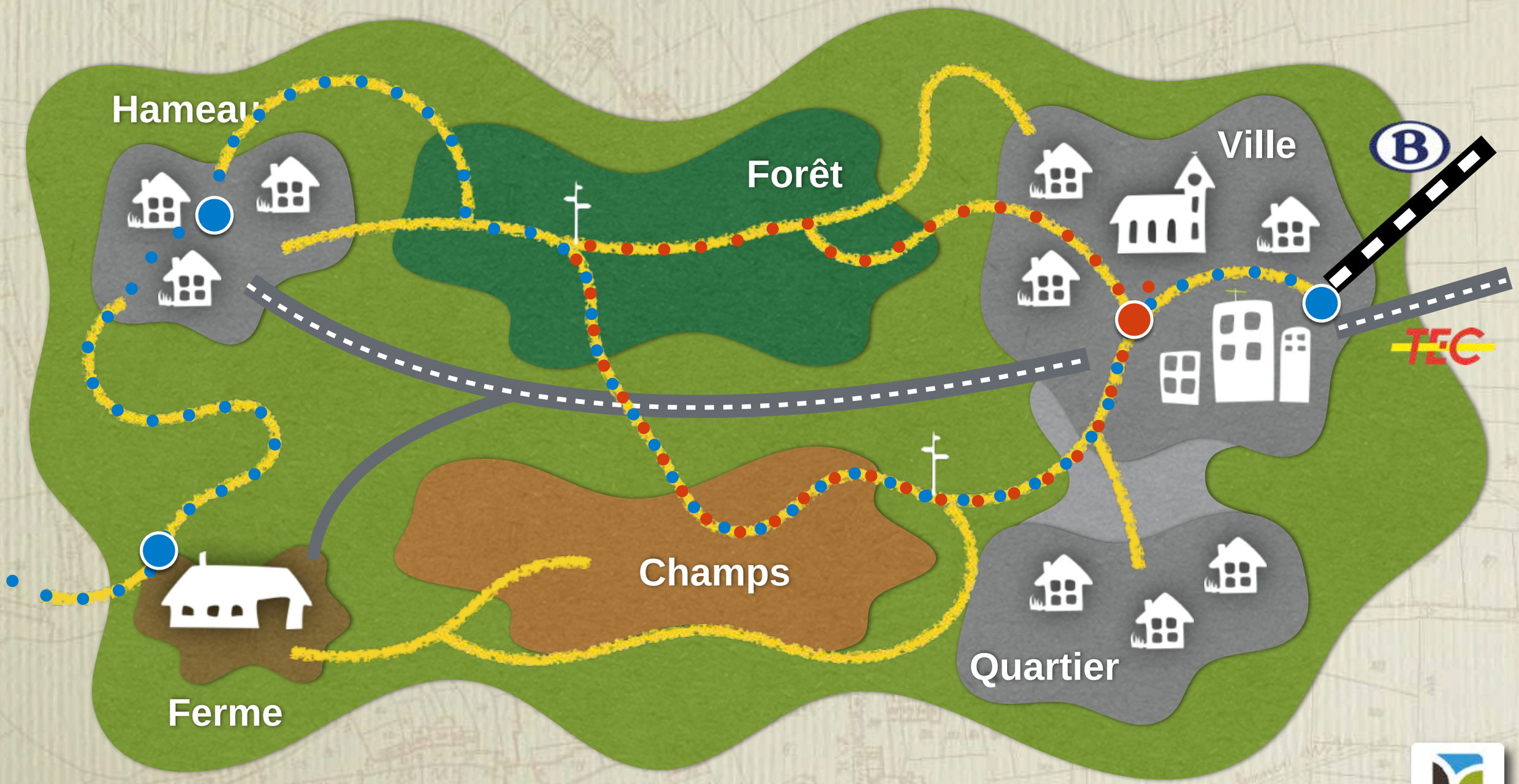

Sentiers.be

Sentiers.be

Sentiers.be

Les fonctions des chemins et des sentiers

Biodiversité

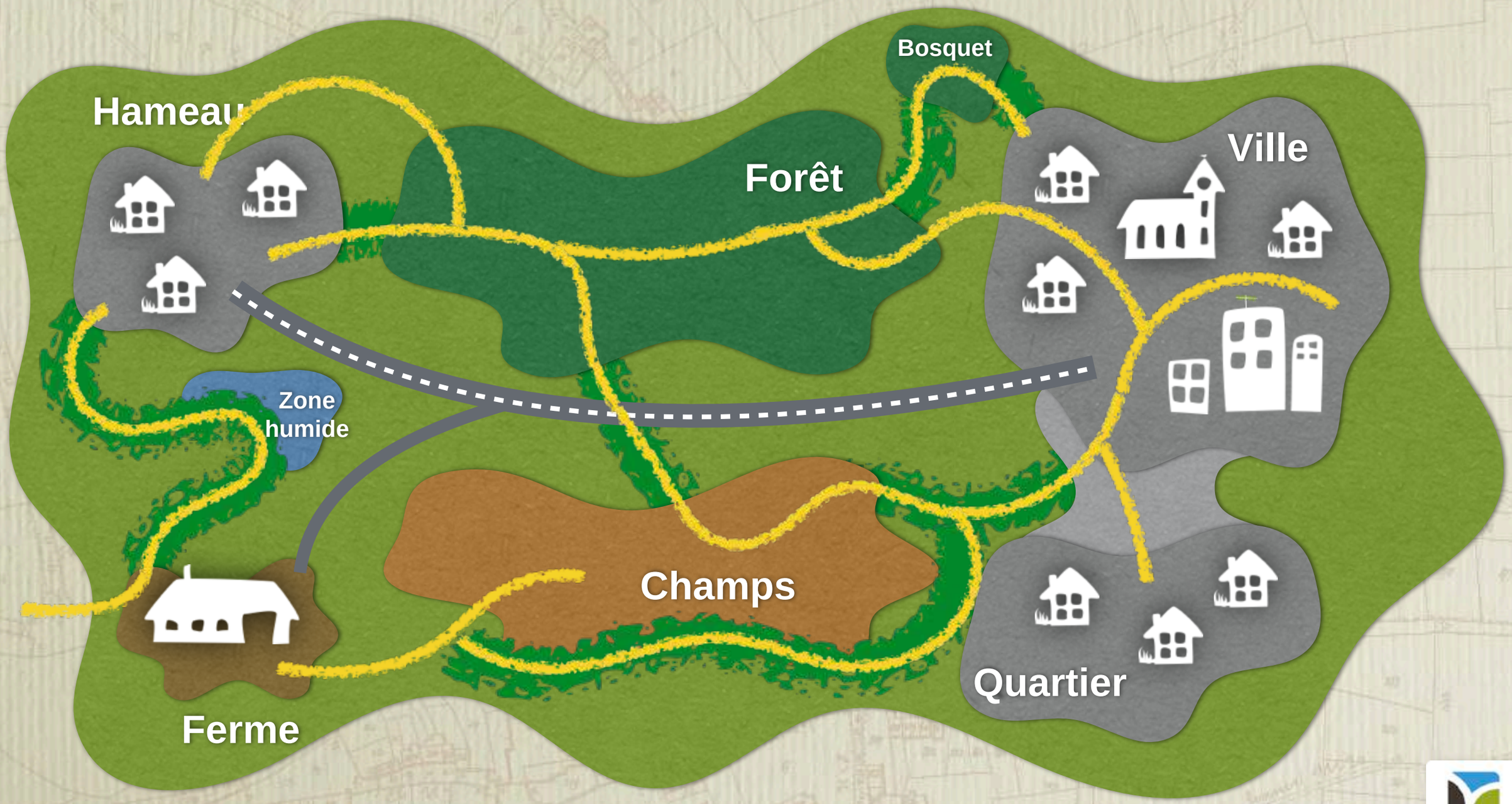

Sentiers.be

Sentiers.be

Sentiers.be

Les fonctions des chemins et des sentiers

Patrimoine

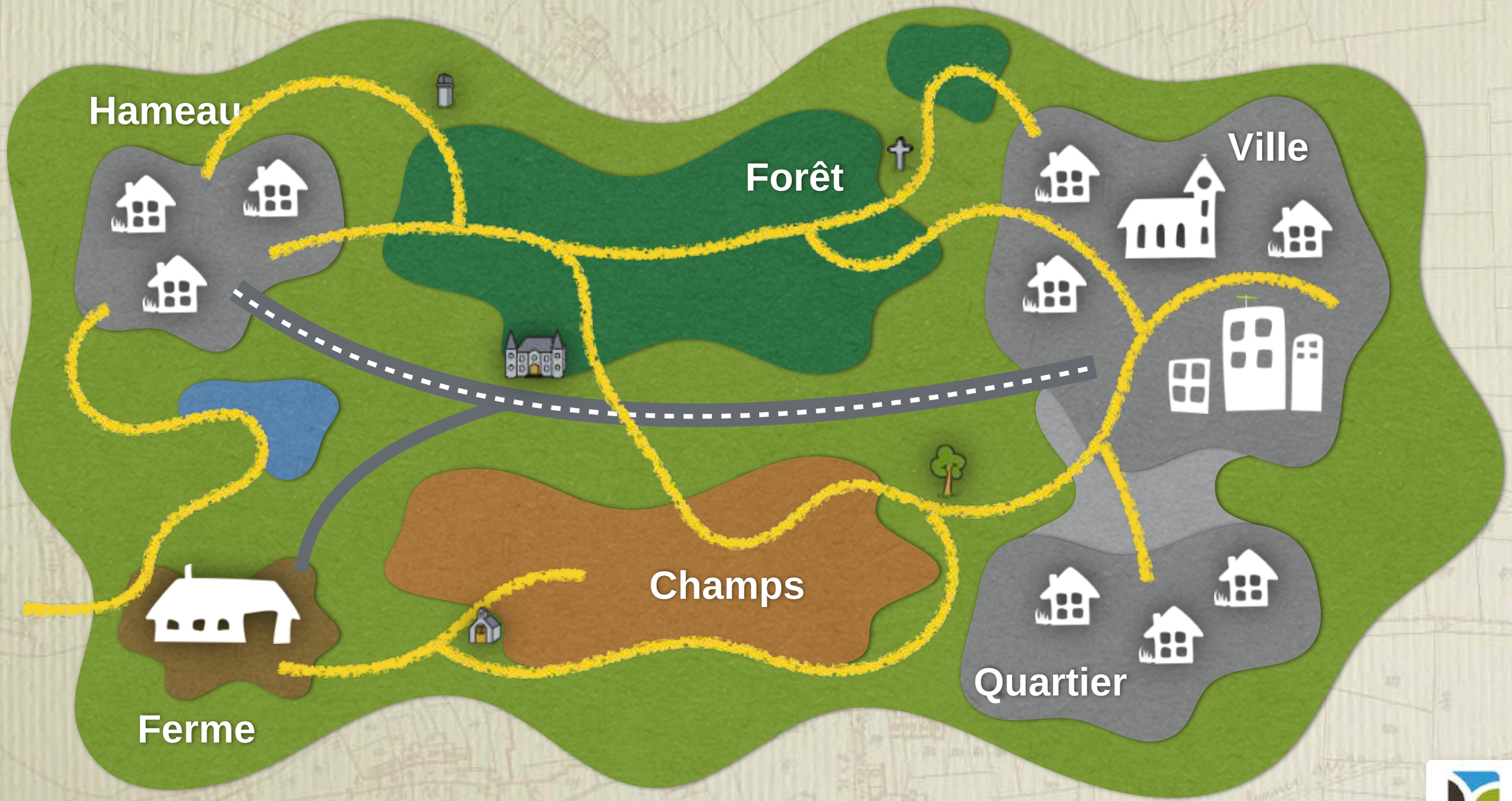

Sentiers.be

Sentiers.be

Sentiers.be

Etat des chemins et sentiers

Sentiers.be

État des lieux des chemins et sentiers

En Entre-Sambre-et-Meuse

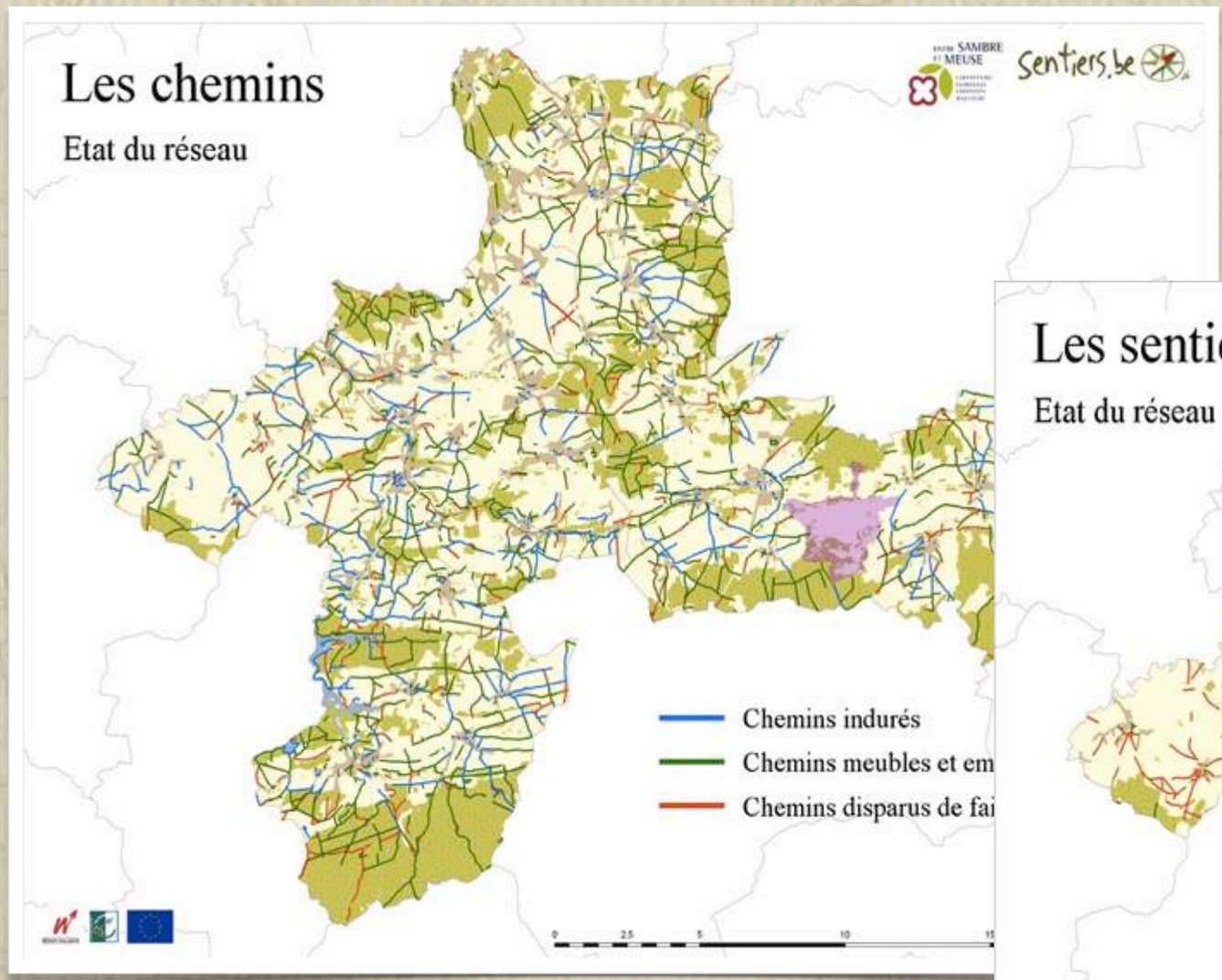

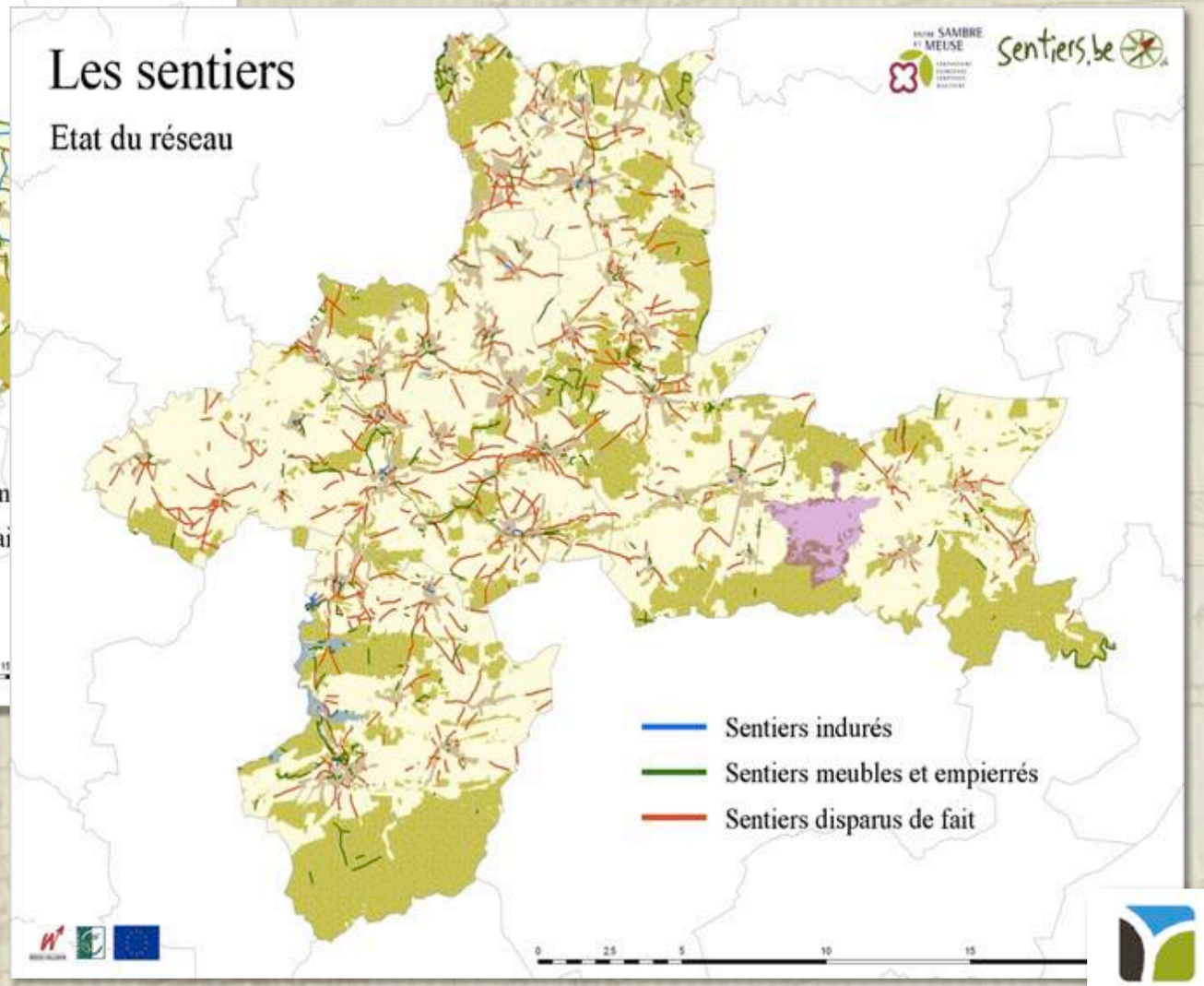

État des lieux des chemins et sentiers

En Entre-Sambre-et-Meuse

Quelques chiffres en Entre-Sambre-et-Meuse sur un territoire de 388 Km²...

Sentiers.be

État des lieux des chemins et sentiers

Exemple à Péruwelz

Sentiers.be

Quelles sont les raisons du désintérêt des chemins et sentiers ?

Quelles sont les raisons du désintérêt des chemins et sentiers ?

Evolution de notre mobilité durant les 50 dernières années

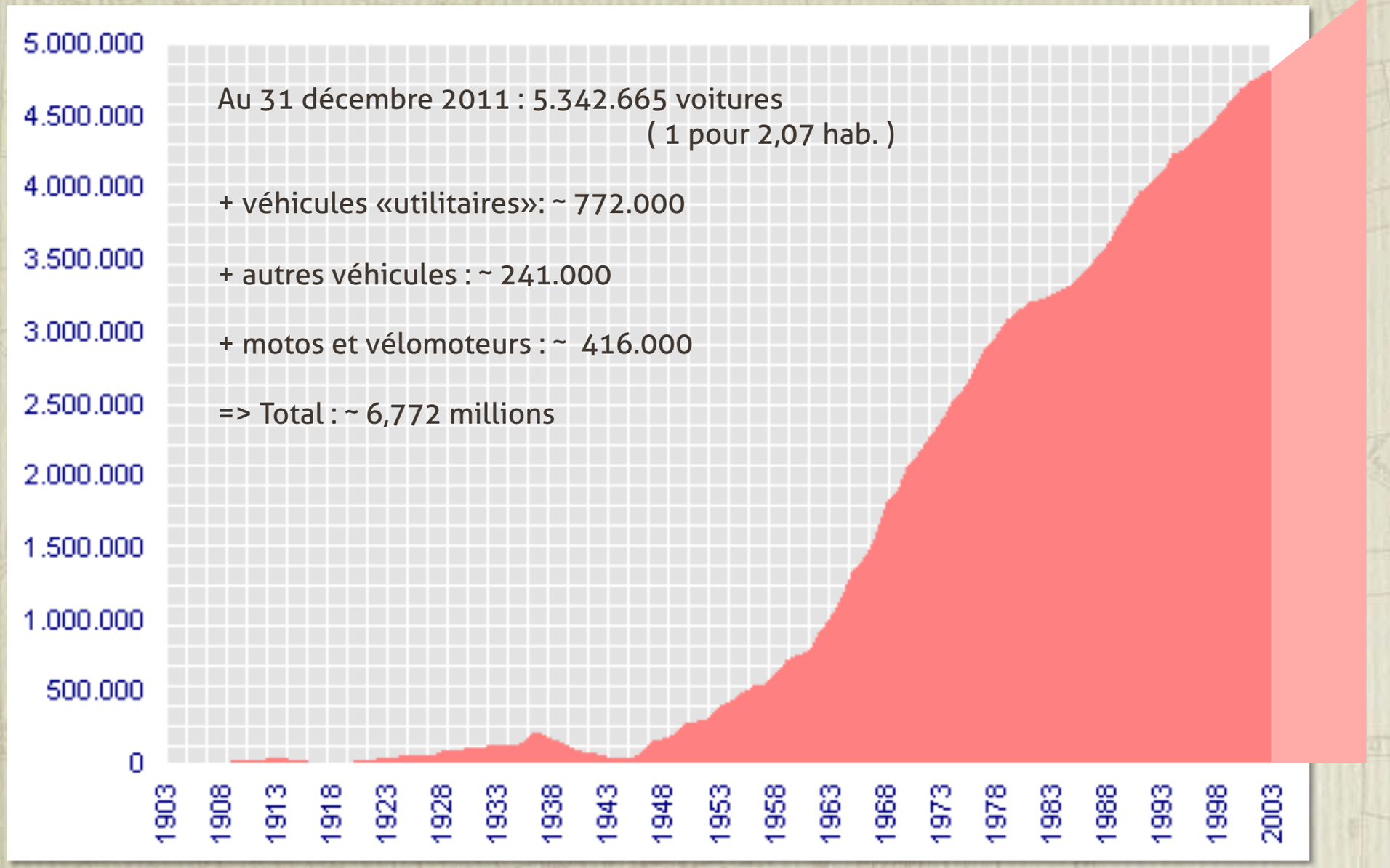

Source : statbel

Sentiers.be

Quelles sont les raisons du désintérêt des chemins et sentiers ?

Evolution de notre mobilité durant les 50 dernières années

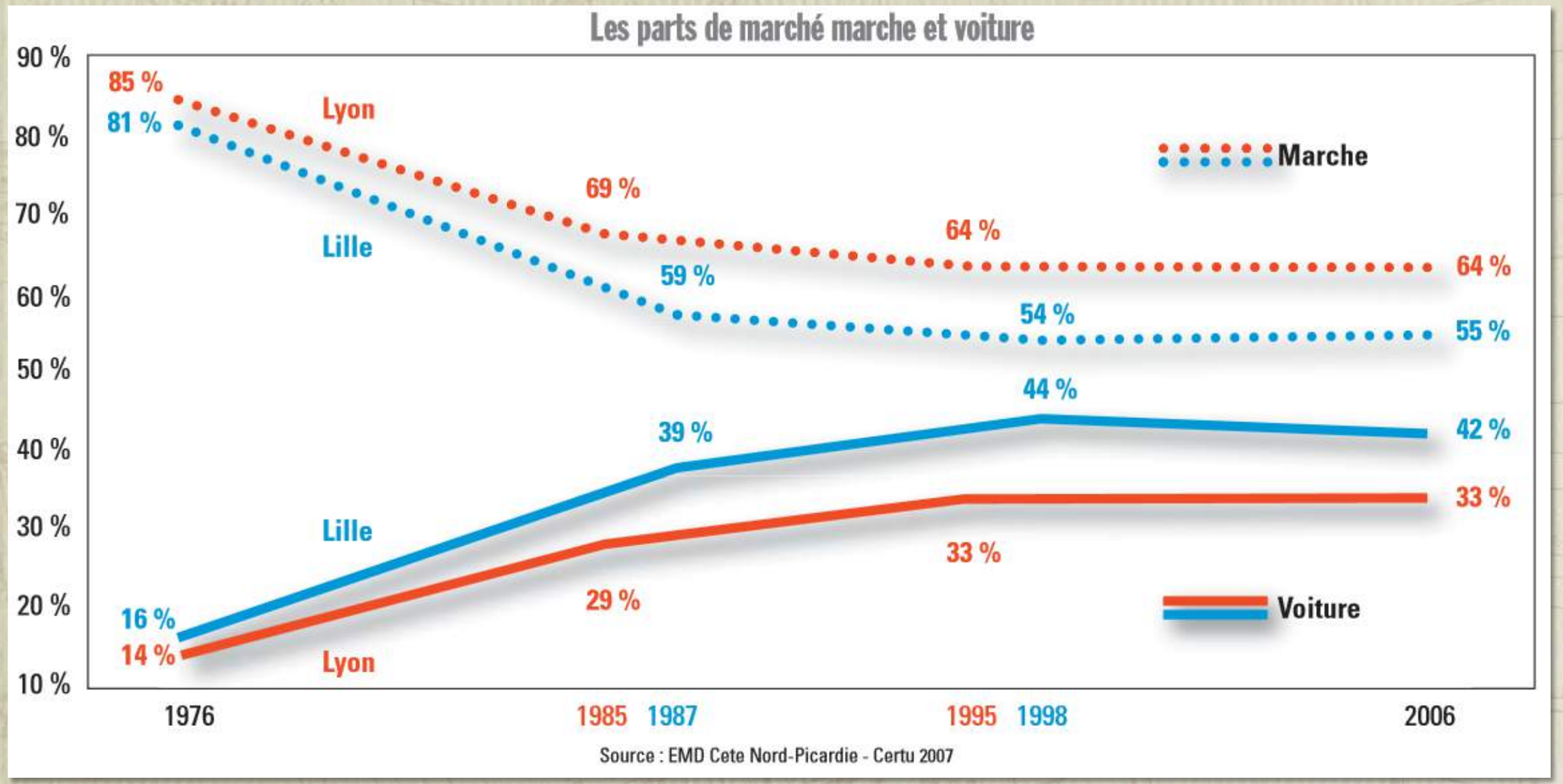

Quelles sont les raisons du désintérêt des chemins et sentiers ?

Evolution du réseau de voirie

Quelles sont les raisons du désintérêt des chemins et sentiers ?

Etalement urbain et diminution des commerces

Source : carto SPW

Quelles sont les raisons du désintérêt des chemins et sentiers ?

Les dissuasions de passage et usurpations

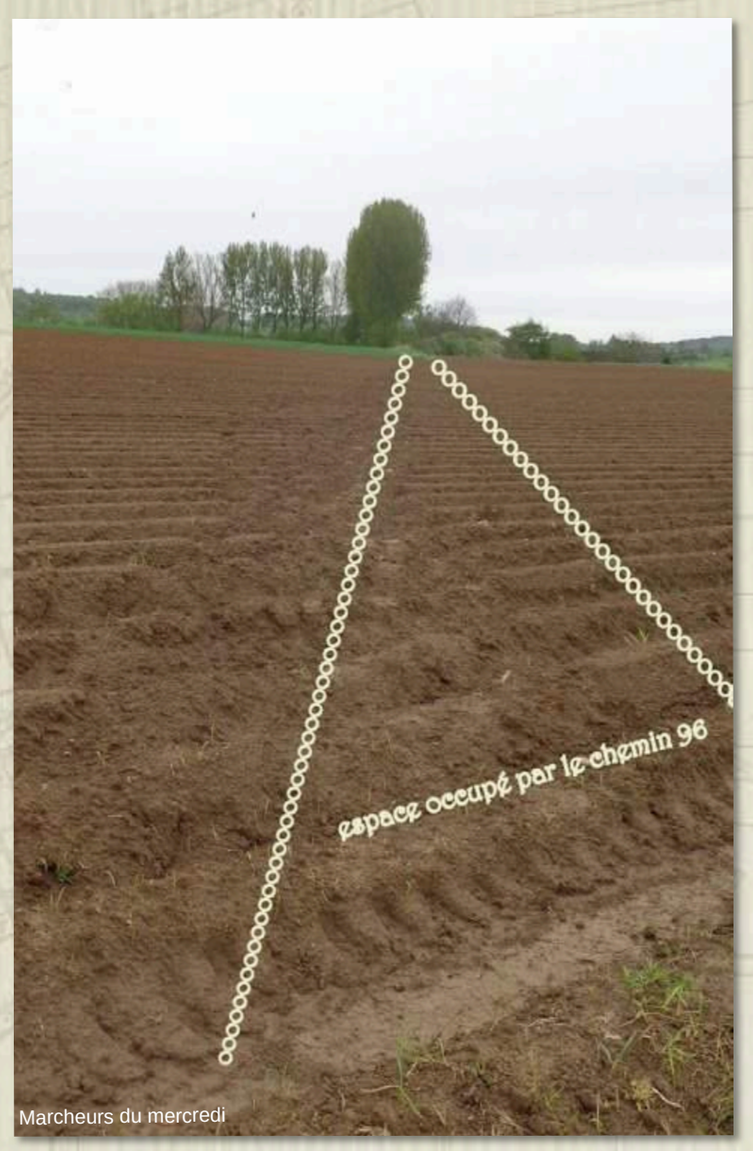

Marcheurs du mercredi

Quelles sont les raisons du désintérêt des chemins et sentiers ?

Le manque d'entretien

Quand la nature réinvestit les lieux !

Sentiers.be

Quelles sont les raisons du désintérêt des chemins et sentiers ?

Mauvaise connaissance du code de la route ?

Quelles sont les raisons du désintérêt des chemins et sentiers ?

Puis-je y aller ?

Quelles sont les raisons du désintérêt des chemins et sentiers ?

Chemin, sentier = randonnée

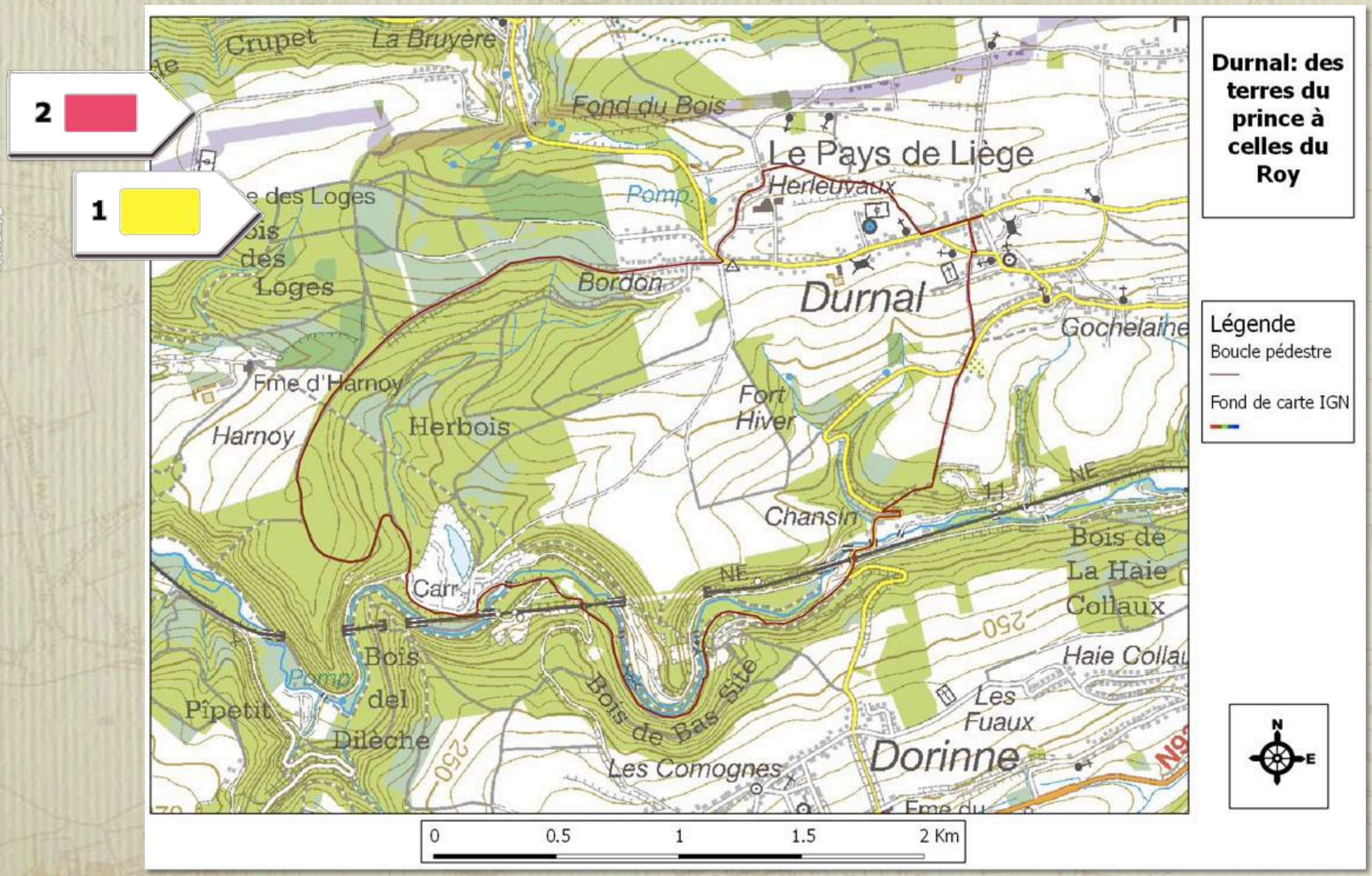

Sentiers.be

Est-ce que cela peut changer ?

Sentiers.be

Est-ce que cela peut changer ?

Génération « Banquette arrière »

Est-ce que cela peut changer ?

Notre rapport à l'espace

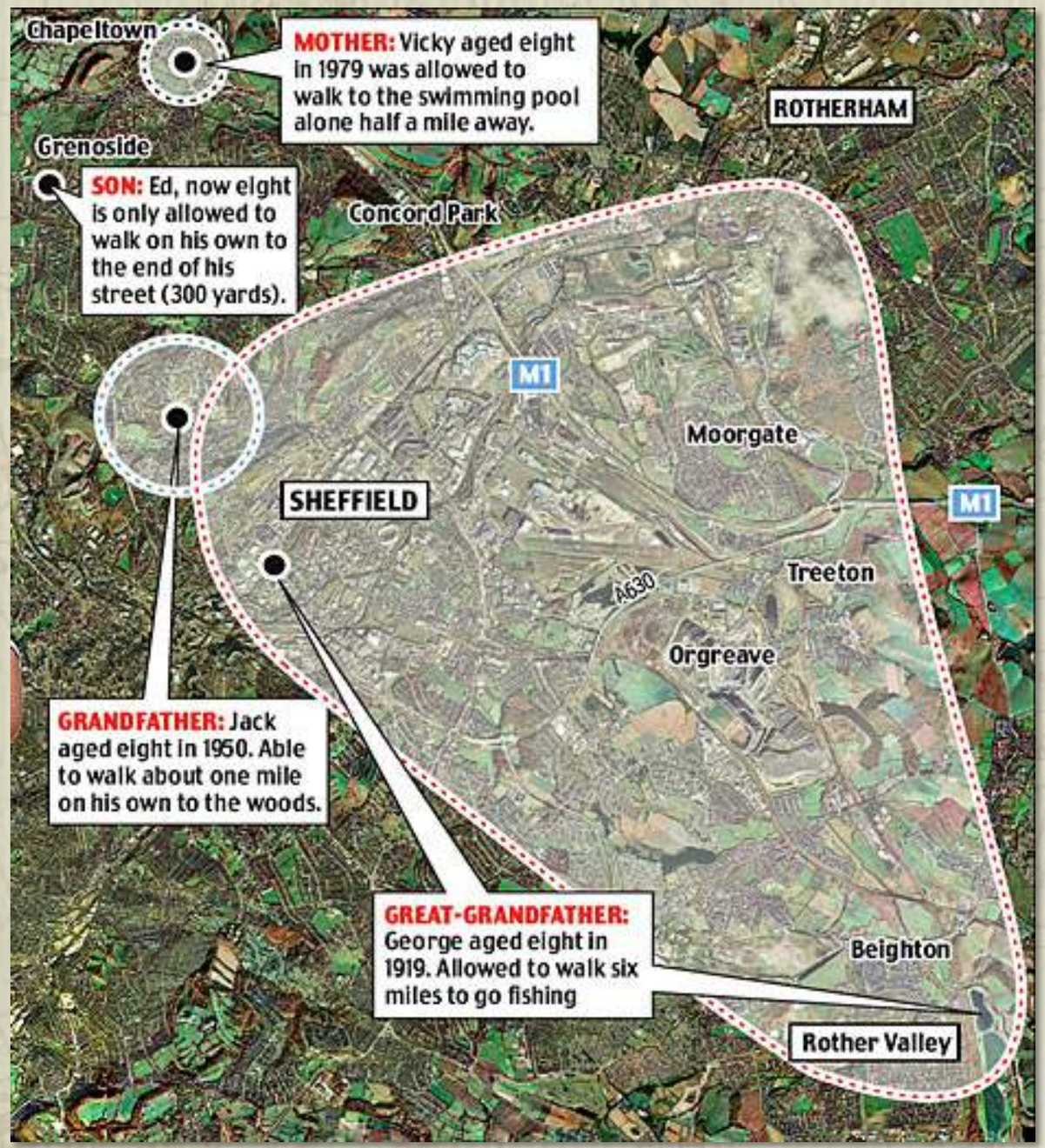

Source : La carte de Sheffield, par William Bird, 2007

Est-ce que cela peut changer ?

La situation économique

Est-ce que cela peut changer ?

Parts du piéton dans les déplacements courts

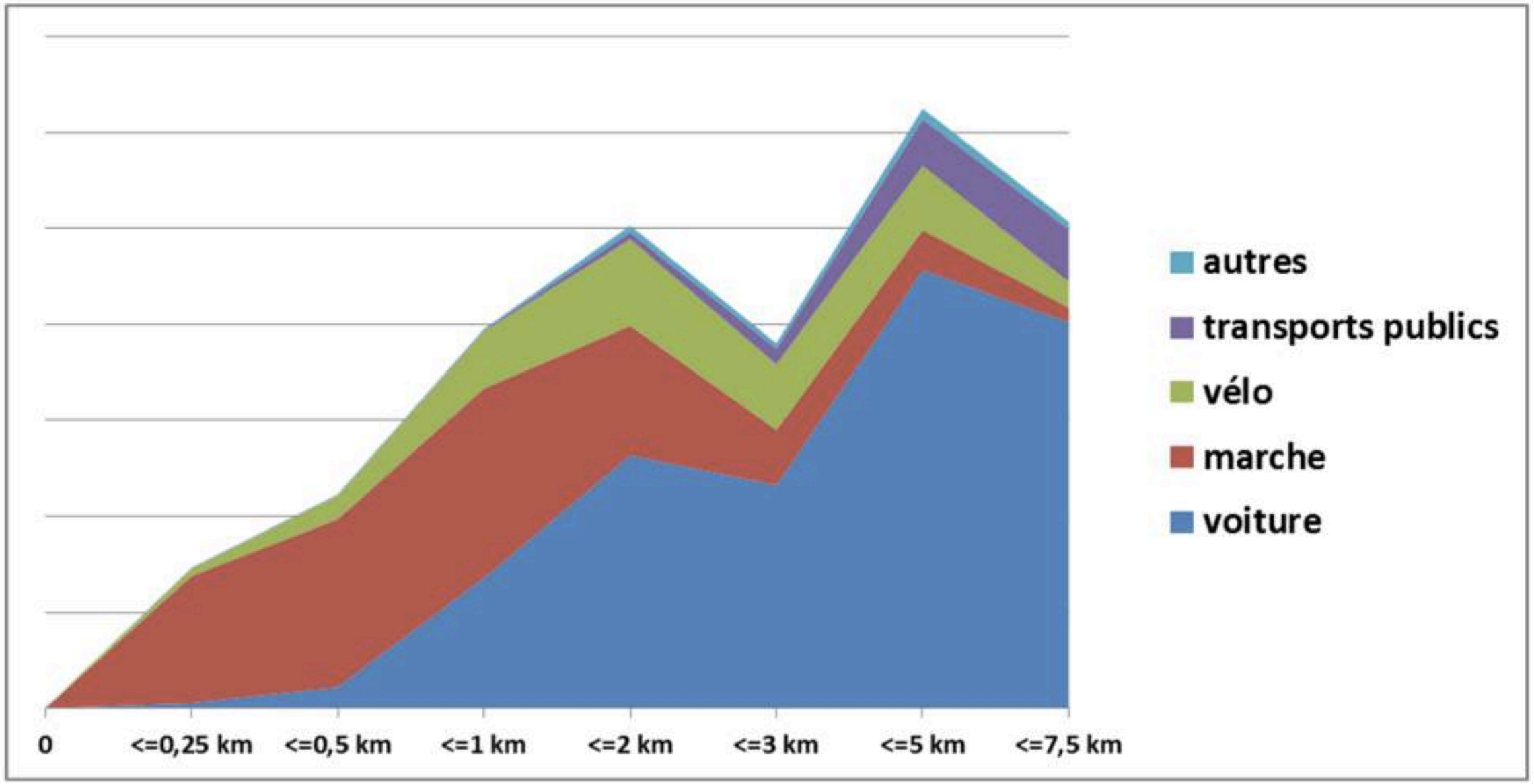

Figure 190 : parts modales (mode principal) pour les déplacements courts, un jour moyen

Source : Beldam

Sentiers.be

Est-ce que cela peut changer ?

Conscientisation

Réseau mobilité douce

Sentiers.be

Objectifs

Réseau communal de mobilité douce - objectifs

Le réseau est pensé pour les déplacements utilitaires (chemin vers l'école, les commerces de proximité, la bibliothèque…) qui pourra servir pour les déplacements de loisir (balade du dimanche, visite chez les amis, la famille, retour de soirée…) et servir à améliorer l'offre touristique (principe points-nœud, visite d'une région…)

Sentiers.be

Réseau communal de mobilité douce - objectifs

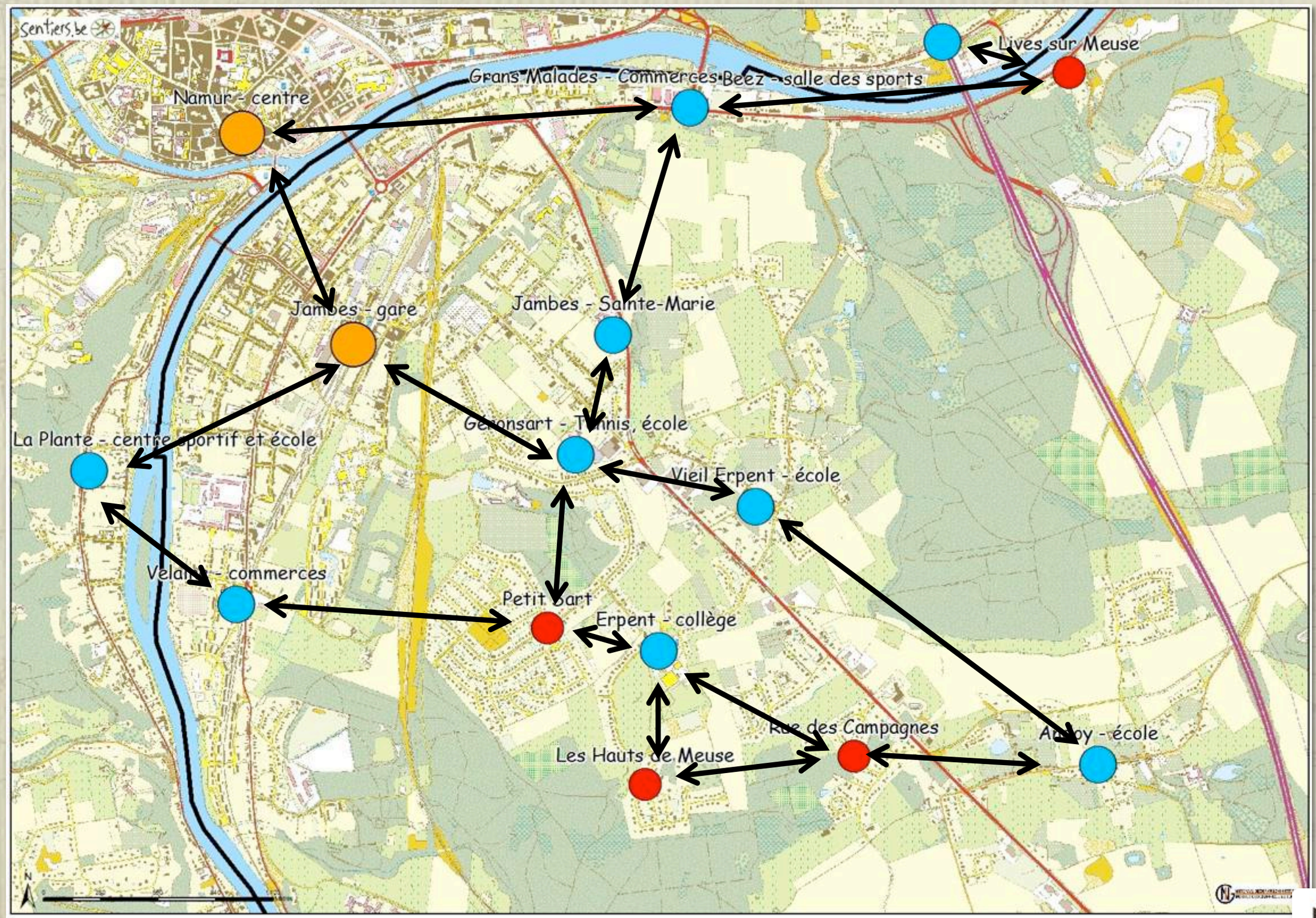

Les étapes

Réseau communal de mobilité douce – les étapes

Cartographie de la situation juridique

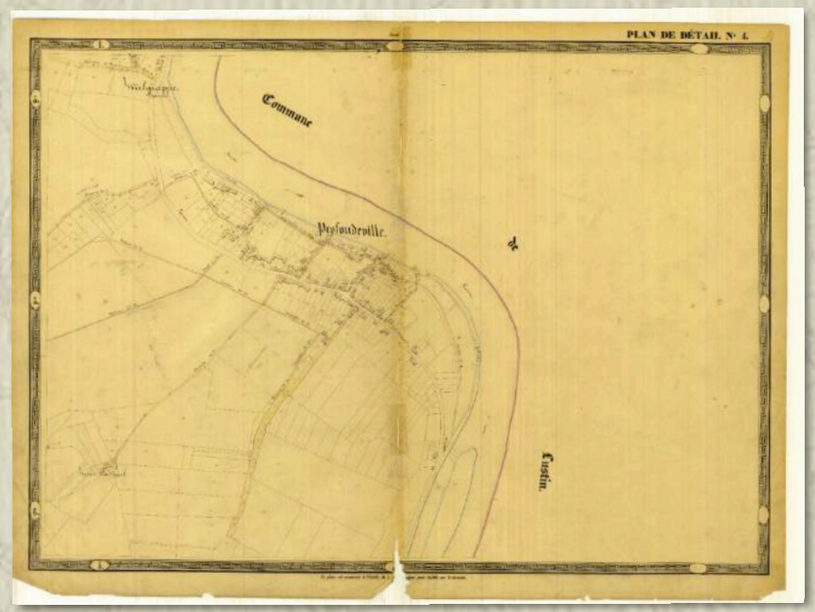

Réseau communal de mobilité douce – les étapes

Inventaire de terrain

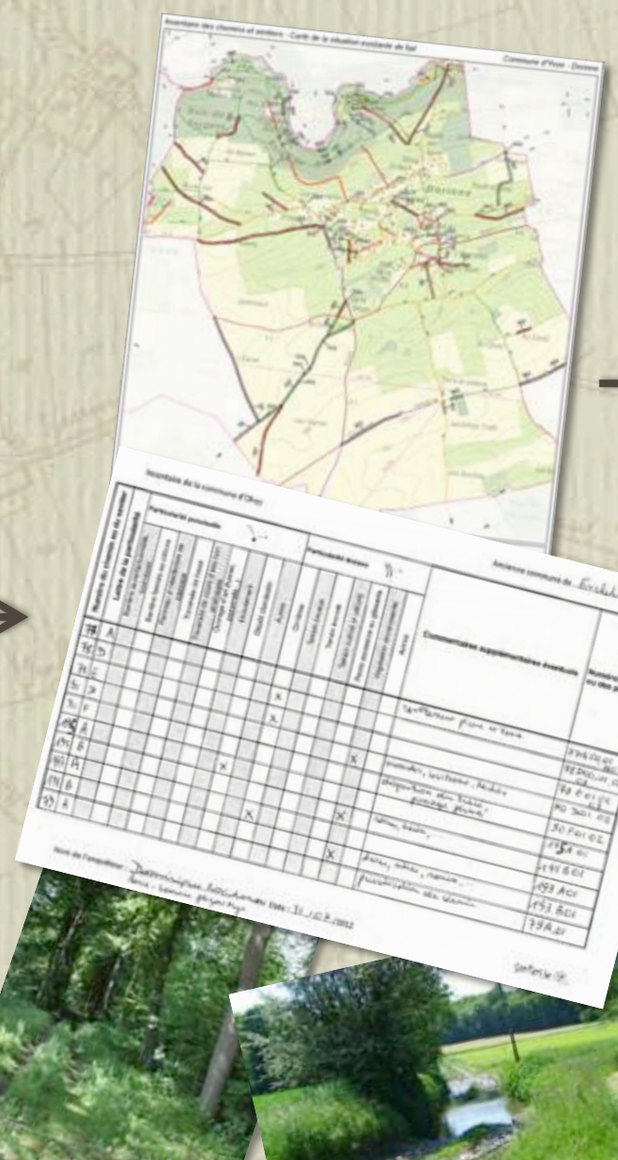

Sentiers.be

Réseau communal de mobilité douce – les étapes

Inventaire de terrain

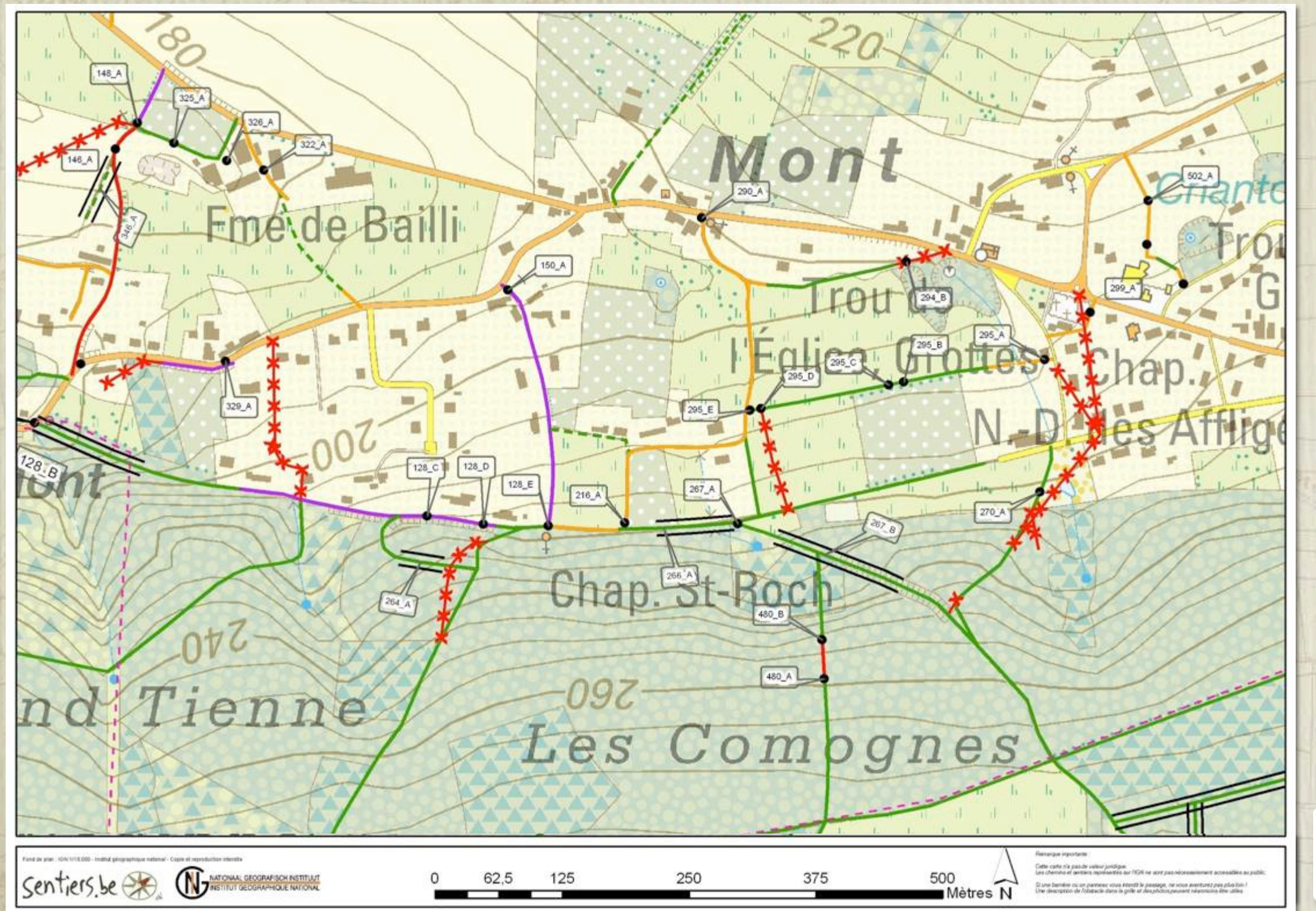

Réseau communal de mobilité douce – les étapes

Hiérarchisation des pôles

Réseau communal de mobilité douce – les étapes

Hiérarchisation des pôles

Sentiers.be

Réseau communal de mobilité douce – les étapes

Hiérarchisation des pôles

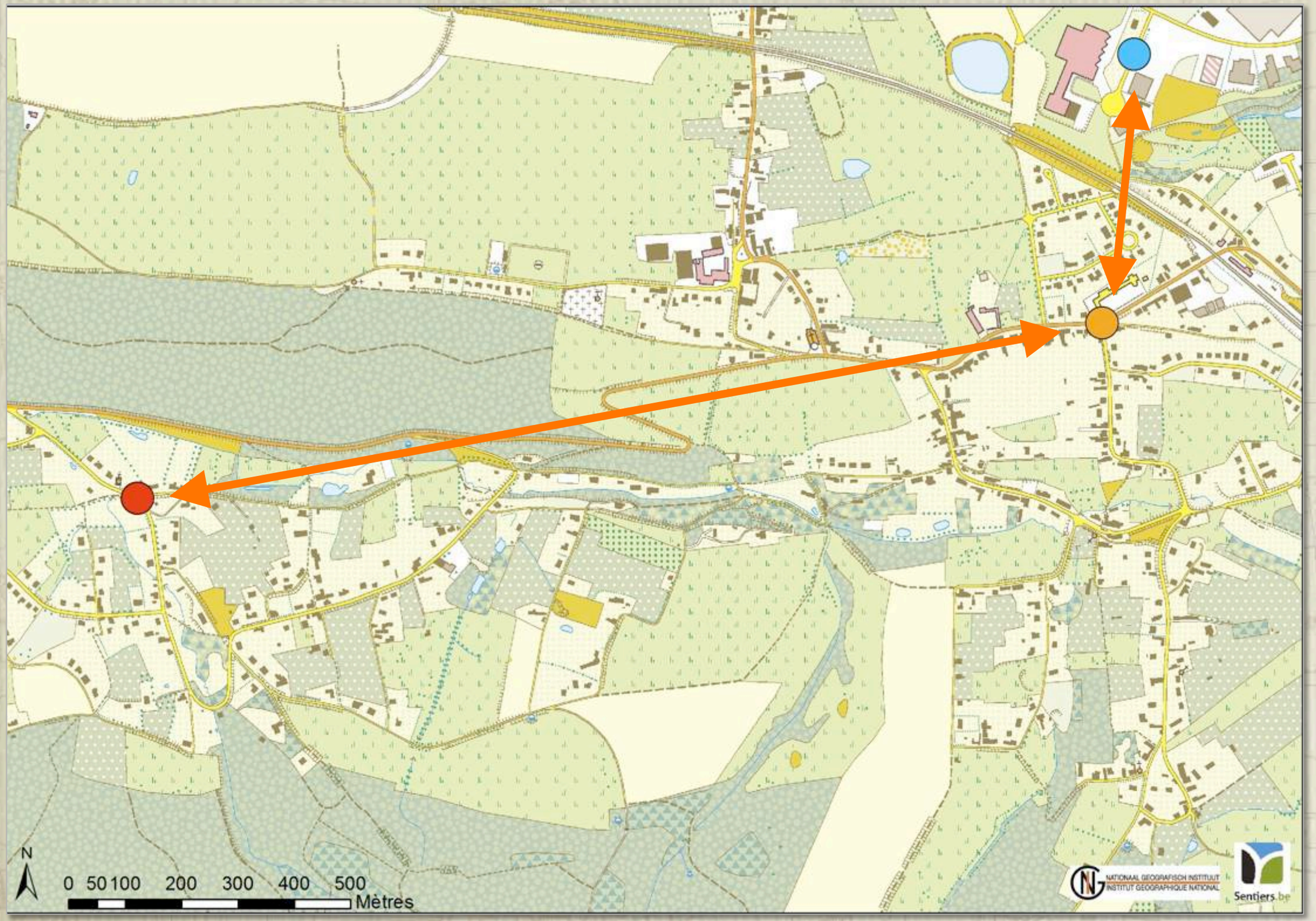

Sentiers.be

Réseau communal de mobilité douce – les étapes

Hiérarchisation des pôles

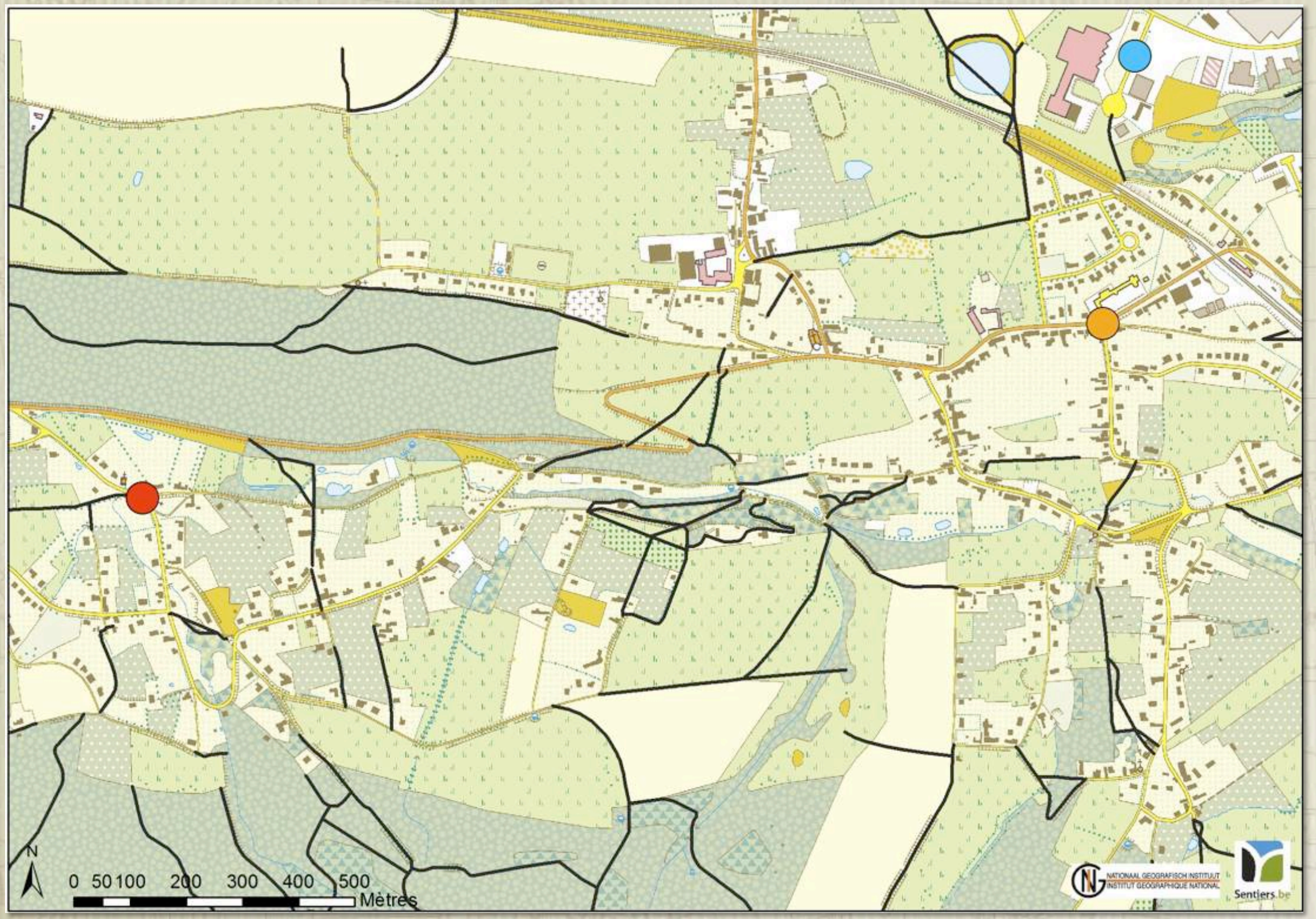

Sentiers.be

Réseau communal de mobilité douce – les étapes

Identification du réseau

Réseau communal de mobilité douce – les étapes

L'identification du réseau

Réseau communal de mobilité douce – les étapes

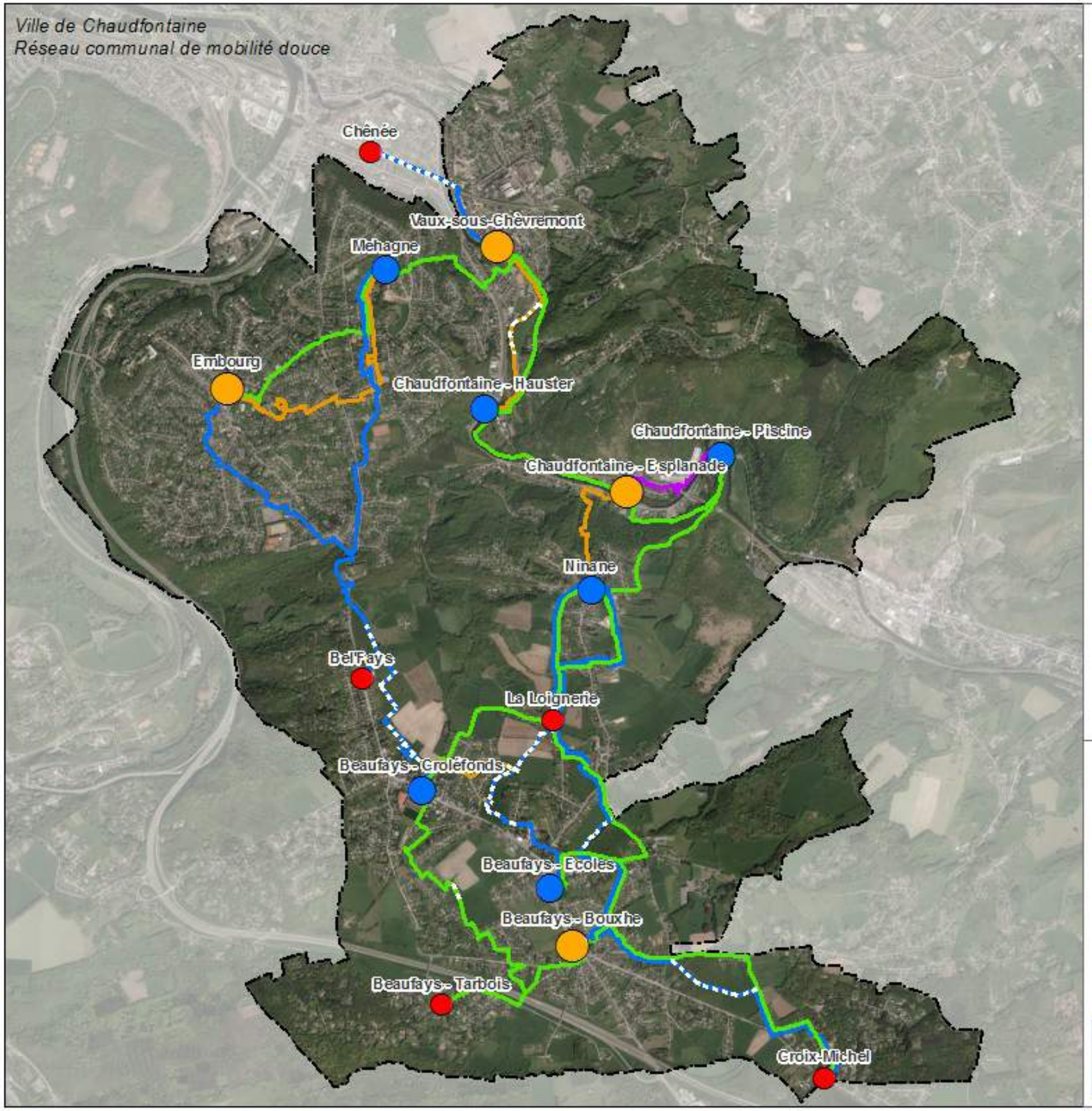

Limite communale

Hiérarchie des pôles

- Principal
- Secondaire
- Résidentiel

Phasage de mise en oeuvre des itinéraires

- Lot 1
- Lot 2
- Lot 3
- Pour mémoire

Portion d'itinéraire à créer entièrement

- Lot 1
- Lot 2
- Pour mémoire

N

0 250 500 1.000 1.500 2.000 Mètres

Fond de plan : ortho-photoplan : région wallonne

CHAUDFONTAINE

Wallonie

Sentiers.be

Réseau communal de mobilité douce – les étapes

Réalisation d'un plan de balisage

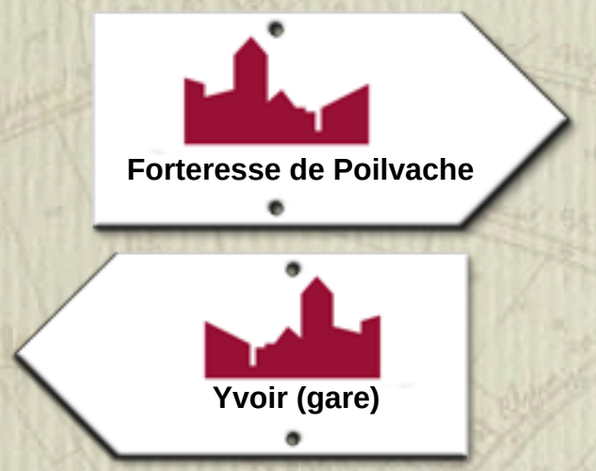

Sentiers.be

Réseau communal de mobilité douce – les étapes

Réalisation d'un plan de balisage

Sentiers.be

Le suivi

Réseau communal de mobilité douce – le suivi

Communication

Réseau communal de mobilité douce – le suivi

Communication

Réseau communal de mobilité douce – le suivi

Le village de Silenrieux tiendrait son nom d'une petite fleur, la silène, qui pousse sur les rives de l'Eau d'Heure.

Carrefour routier, le village de Silenrieux est composé de plusieurs hameaux disséminés sur les plateaux et dans les vallons qui environnent le village. Dans les vallons, Falempire, Féronval et Battefer témoignent par leur nom de l'activité métallurgique jadis intense dans la région. Sur les plateaux, les hameaux de Nazareth, Bethléem et de la Valentinoise évoquent des contrées plus lointaines.

De naam Silenrieux zou verwijzen naar een kleine bloem, de silène, die oorspit op de oevers van de Eau d'Heure.

Silenrieux, zaar verschillende wegen kruisen, bestaat uit meerdere gehuchten die verspreid liggen over de plateaus en de dalen die het dorp omringen. In de dalen liggen Falempire, Féronval en Battefer, met namen die verwijzen naar de metallurgie die inderdaad belangrijk was voor de streek. Op de plateaus roepen we de gehuchten Nazareth, Bethléem en Valentinoise die eerder aan verre streken doen denken.

1

2

3

4

Aujourd'hui, carrefour routier, autrefois carrefour ferroviaire, Silenrieux s'est développé autour de ce niveau lui donnant sa physionomie. La voie ferrée reliait Walcourt à Cerfontaine en longeant la vallée et comptait trois arrêts : Cerfontpont, Silenrieux et Falempire. Elle fut supprimée en 1970 et remplacée par la route des Barrages. Ces derniers ont noyé la vallée entre le village et Cerfontaine. La brasserie est l'un des rares témoins de ce passé ferroviaire. La route a pris le relais et Silenrieux se trouve être le croisement entre la route des Barrages et la route Charlemagne. Cette route était le chemin le plus rapide pour l'empereur pour relier Paris à Aix-la-Chapelle. Elle était aussi une route utilisée lors de conflits armés. Silenrieux a donc souvent souffert lors des différentes guerres.

Hedden verbaasbevoegdheid, vroeger gevoegsgeluigheid : Silenrieux ontwikkelde zich rond het spoorwerk, wat resulteerde in de huidige ophoeve van het dorp. De spoorweg verbond Walcourt met Cerfontaine en stopte op drie plaatsen in de vallei : Cerfontpont, Silenrieux en Falempire. In 1970 werd de lijn afgeschaft en vervangen door de Route des Barrages (autoverkeer). De "barrages" (de stuwdammen) zetten de vallei tussen Silenrieux en Cerfontaine onder water. Hedden is de brouwerij één van de laatste getuigen van het spoorwegverleden. De (auto)weg nam dus over en Silenrieux ligt nu op het kruispunt van de Route des Barrages en de Route Charlemagne (Karel-de-Grote-weg). Dit was de snelste weg voor de Keizer tussen Parijs en Aken. Deze weg werd ook vaak gebruikt bij gewapende conflicten. Silenrieux heeft dus veel geleden onder de oorlogen.

Les liaisons inter-villages
De verbindingen tussen de dorpen

Les hameaux inter-villages sont des parcours destinés aux piétons et localement aux cavaliers et vététistes. Ils évitent au maximum les routes en utilisant de nombreux chemins et sentiers publics. Pour rejoindre les villages voisins en toute sécurité, il vous suffit de vous laisser guider par les petits panneaux directionnels...

De verbindingen tussen de dorpen zijn routes voorbehouden aan voetgangers en op sommige plaatsen ook toegankelijk voor ruiters en fietsers. Ze vermijden zo veel mogelijk de verharde wegen en lopen langs de wie sporadisch (met)wegen en paden. Om de overtuigende dorpen te bereiken is alle veiligheid, volgend het de kleine wegwijzers te volgen...

Cerfontaine

Silenrieux, commune de Cerfontaine, Province de Namur

Population / *Bevolking* :
853 habitants, les « Silenrieux » ou les « Muscadins »

Altitude / *Hoogte* :
185 m (église)

Eglise / *Kerk* :
Sainte-Anne, 19ème siècle

Marché / *Markt* :
Sainte-Anne, le dimanche 26 juillet
ou le dimanche qui suit

Infos pratiques / *Praktische informatie* :

Administration communale / *Gemeentebestuur*
Tél. : 0327 64 46 92

Office du Tourisme de Cerfontaine / *Bureau voor Toerisme, Cerfontaine*
Tél. : 0327 64 46 67

Maison du Tourisme des Eaux Vives / *Bureau voor Toerisme het Levend Water*
Tél. : 0324 03 60 64

Réseau communal de mobilité douce – le suivi

Types d'aménagements

Aménagements à réfléchir en fonction du type d'usager :

- Randonneur
- Marcheur
- Piéton
- Cavalier
- Vélo tout terrain
- Vélo tout chemin
- Vélo
- PMR
- Machines agricoles
- …

Réseau communal de mobilité douce – le suivi

Sensibilisation

Réseau communal de mobilité douce – le suivi

Sensibilisation des citoyens

Réseau communal de mobilité douce – les aprioris

Les changements de comportement

Source : RR&A Roland Ribi & Associés pour la Communauté Urbaine de Strasbourg

Sentiers.be

Réseau communal de mobilité douce – les aprioris

« La » solution aux problèmes de mobilité ?

Non mais…augmente l'offre en mobilité alternative

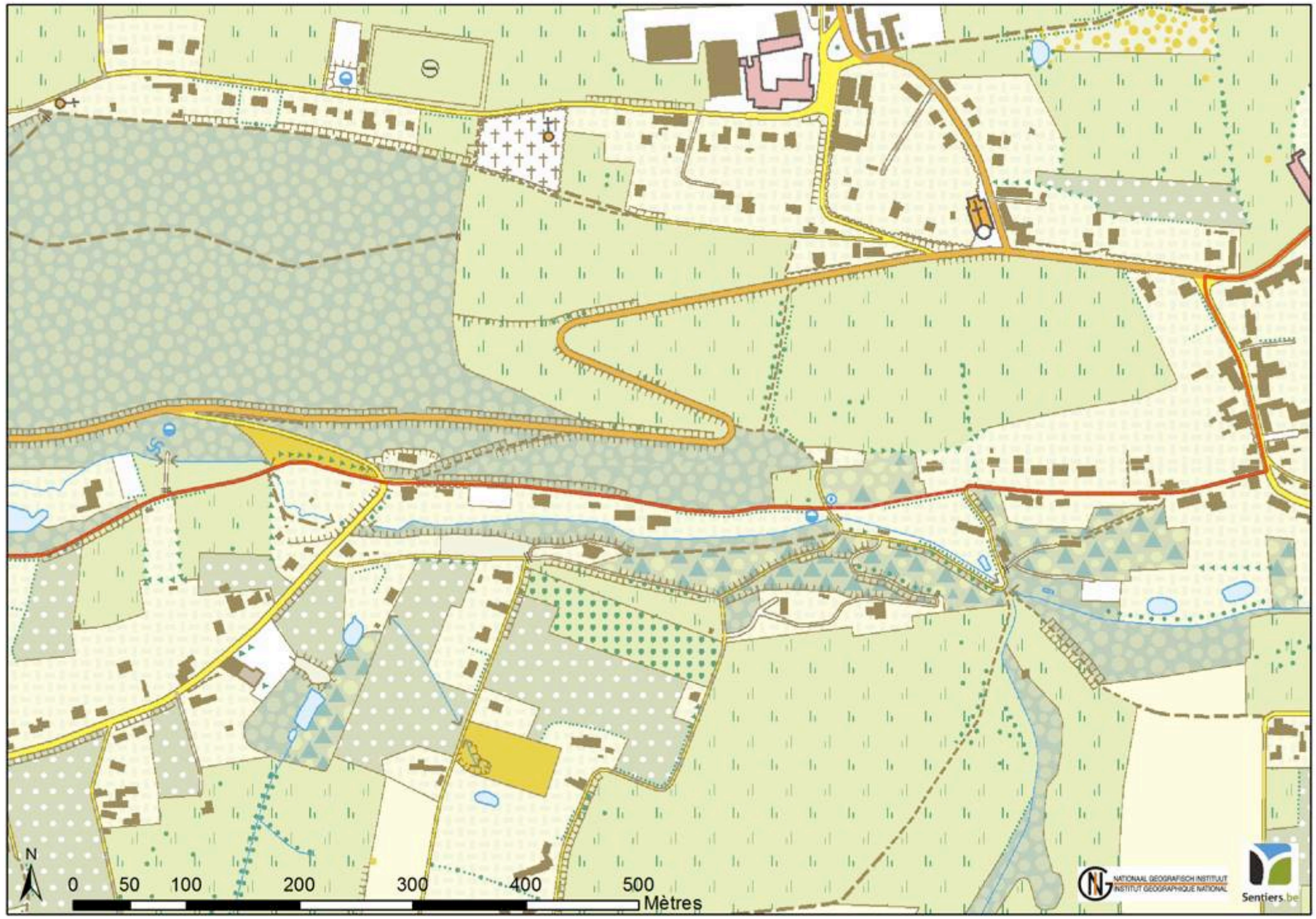

Sentiers.be

Réseau communal de mobilité douce – les aprioris

« La » solution aux problèmes de mobilité ?

Image : google maps

Réseau communal de mobilité douce – les aprioris

« La » solution aux problèmes de mobilité ?

Non mais…augmente l'offre en mobilité alternative

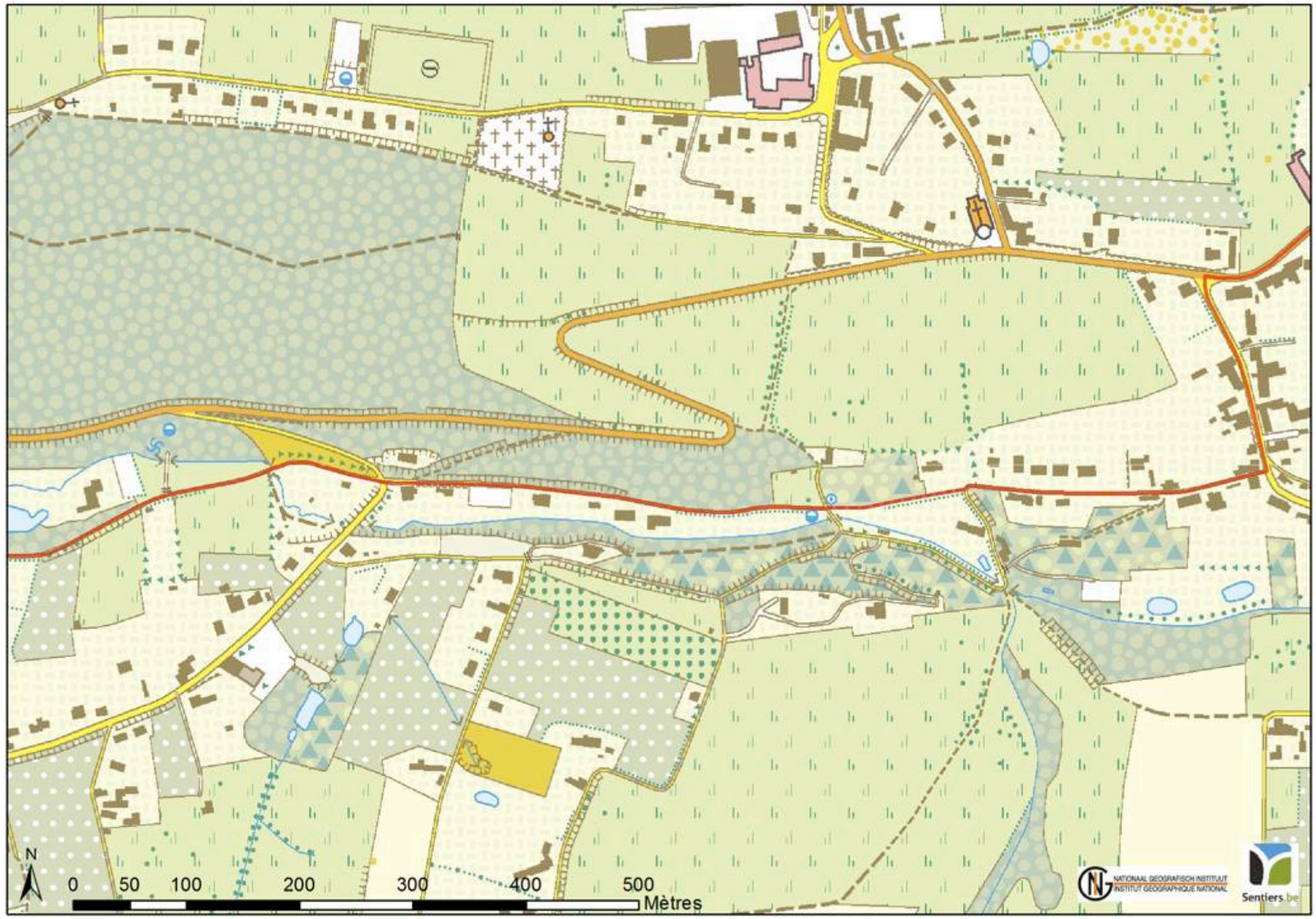

Sentiers.be

Réseau communal de mobilité douce – les aprioris

« La » solution aux problèmes de mobilité ?

Réseau communal de mobilité douce – les aprioris

« La » solution aux problèmes de mobilité ?

Non mais…augmente l'offre en mobilité alternative

Sentiers.be

Réseau communal de mobilité douce – les aprioris

« La » solution aux problèmes de mobilité ?

Réseau communal de mobilité douce – les aprioris

« La » solution aux problèmes de mobilité ?

Non mais…augmente l'offre en mobilité alternative

Réseau communal de mobilité douce – les aprioris

« La » solution aux problèmes de mobilité ?

Mobilité scolaire

Sentiers.be

Mobilité scolaire

Les parents emmènent leurs enfants à l'école en voiture

Le trafic automobile s'accroît

Les accès à l'école sont de moins en moins sûrs

Les parents sont inquiets pour la sécurité de leurs enfants

Plus d'enfants vont à l'école à pied ou en vélo

Le trafic automobile diminue

Les accès à l'école sont plus sûrs

Le sentiment de sécurité augmente, les parents sont rassurés

Source : outil piéton –dossier pédagogique - Coren

Mobilité scolaire

Travailler sur différents axes :

- Le rôle éducatif de la marche

- Actions en faveur de la marche (ex : pédibus)

- Sécuriser les bords de la route

Mobilité scolaire

Les chemins de l'écolier

Les chemins de l'écolier

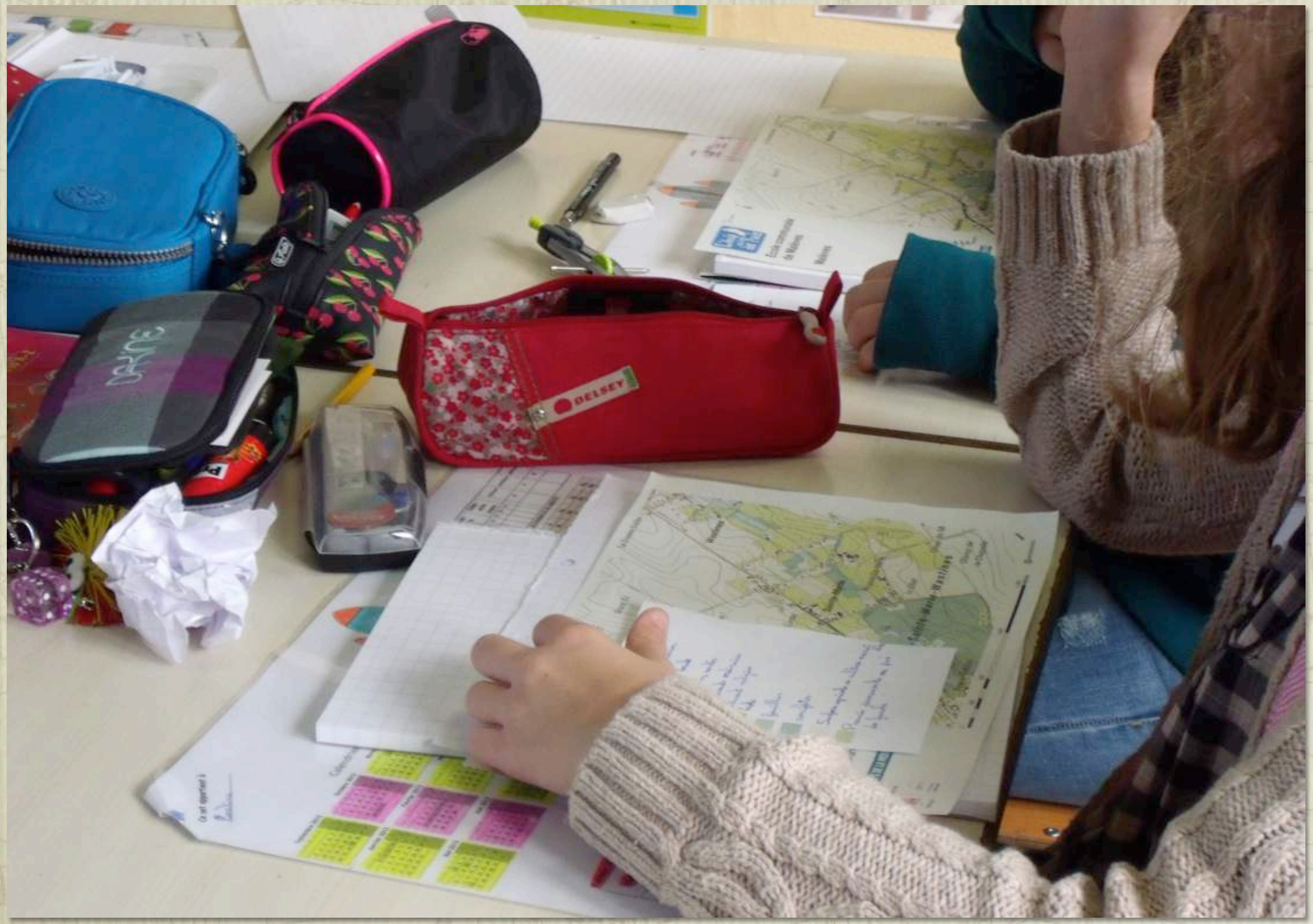

Sentiers.be

Les chemins de l'écolier

Sentiers.be

Mobilité scolaire

Les chemins de l'écolier

Mobilité scolaire

Les chemins de l'écolier

Les chemins de l'écolier

Sentiers.be

Les chemins de l'écolier

Sentiers.be

Les chemins de l'écolier

Sentiers.be

Mobilité scolaire

Les pédibus

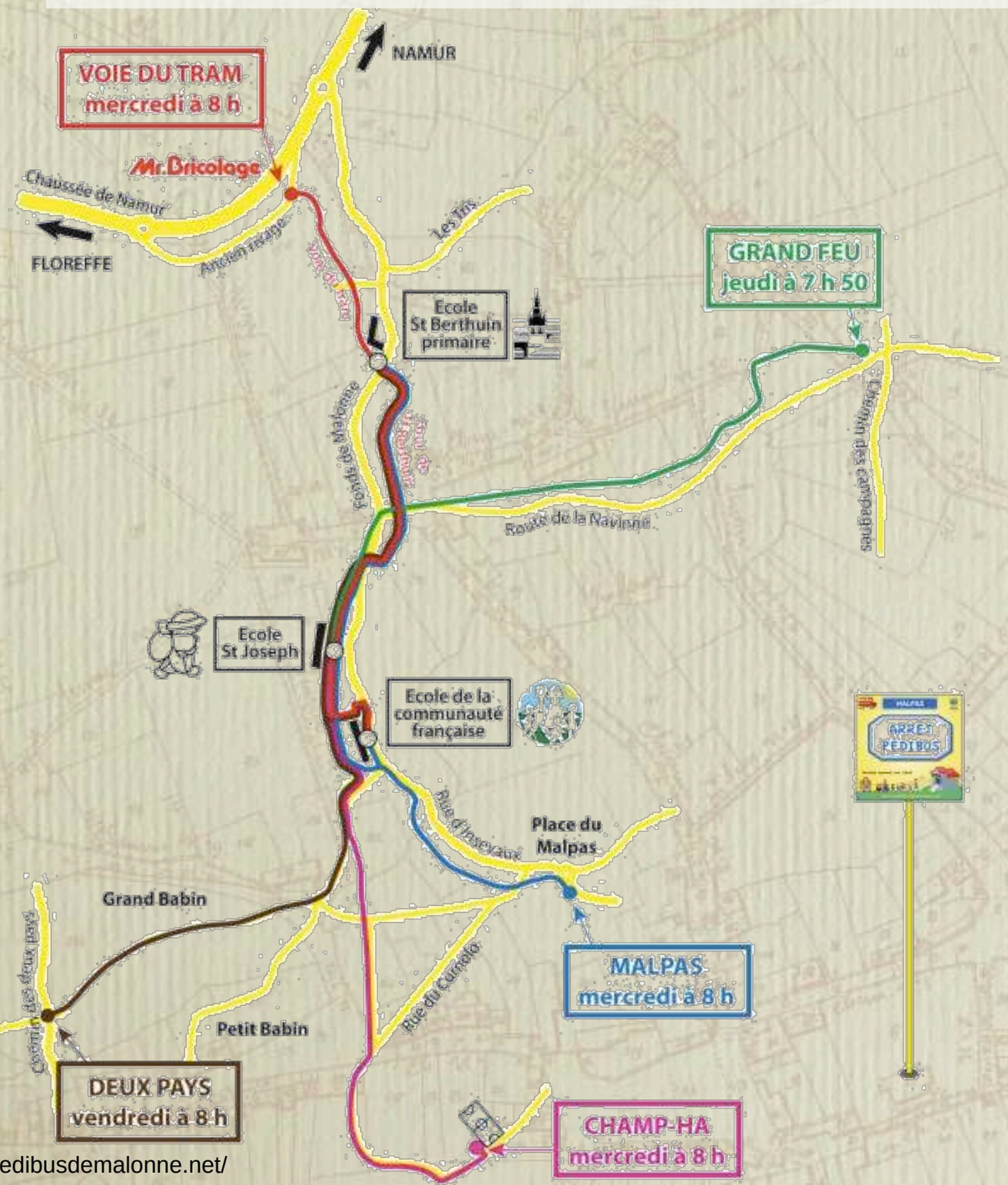

Sentiers.be

http://www.pedibusdemalonne.net/

Mobilité scolaire

Source : The Gardian

Mobilité scolaire

Source : The Gardian

Mobilité scolaire

Source : The Gardian

Autres projets “ Mobilité “

Autres projets « Mobilité »

F45b – Alain passe ? Tu passes !

Autres projets « Mobilité »

F45b – Alain passe ? Tu passes !

Lien : http://vimeo.com/117898967

Sentiers.be

Participation & sensibilisation citoyenne

Participation & sensibilisation citoyenne

Semaine des sentiers

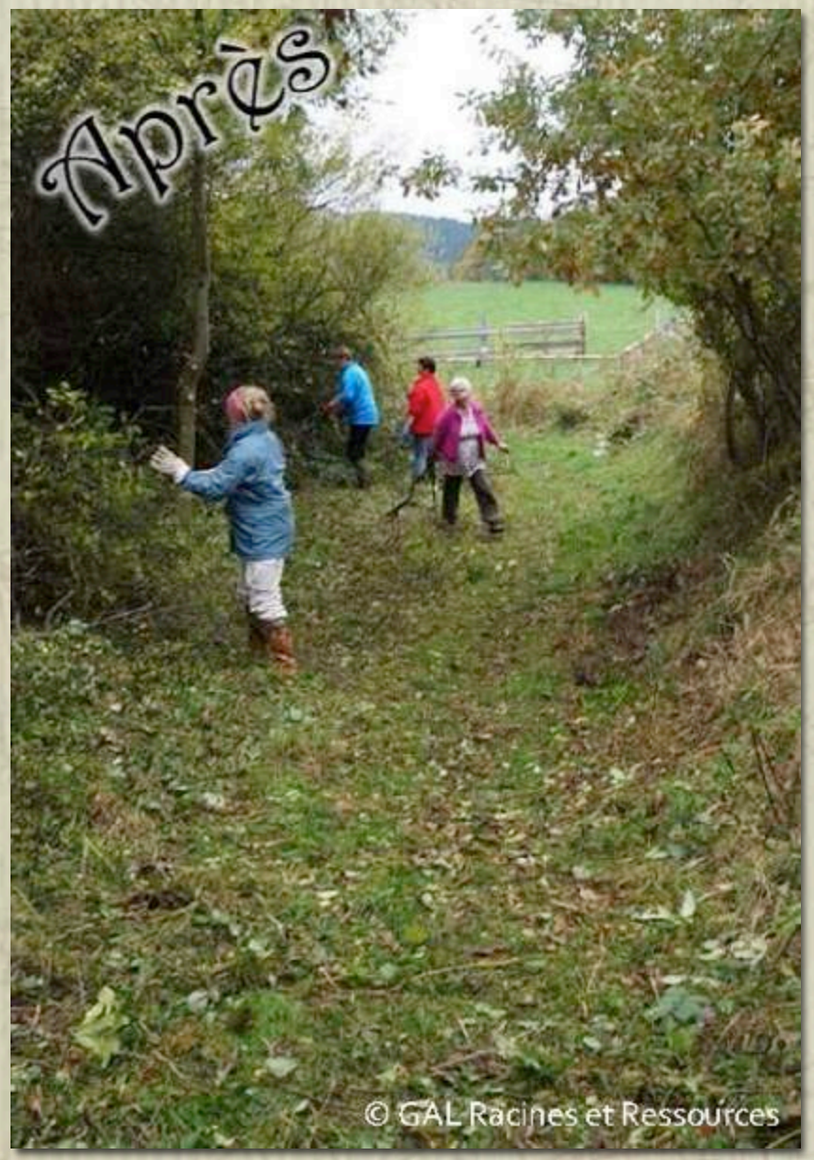

Participation & sensibilisation citoyenne

Semaine des sentiers

Sentiers.be

Participation & sensibilisation citoyenne

Photos : Dubrulle Régine

Participation & sensibilisation citoyenne

Participation & sensibilisation citoyenne

Semaine des sentiers

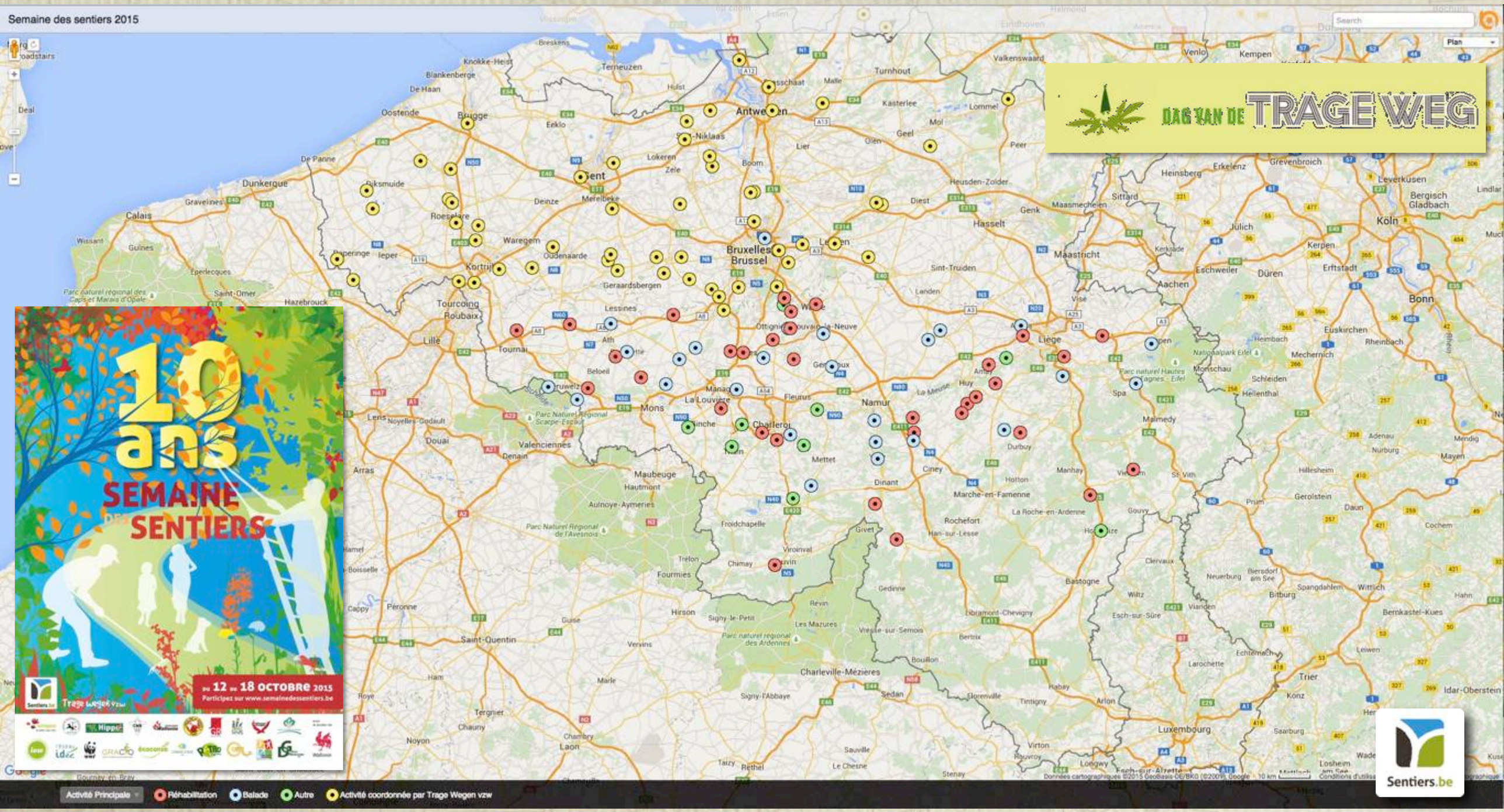

Participation & sensibilisation citoyenne

Semaine des sentiers

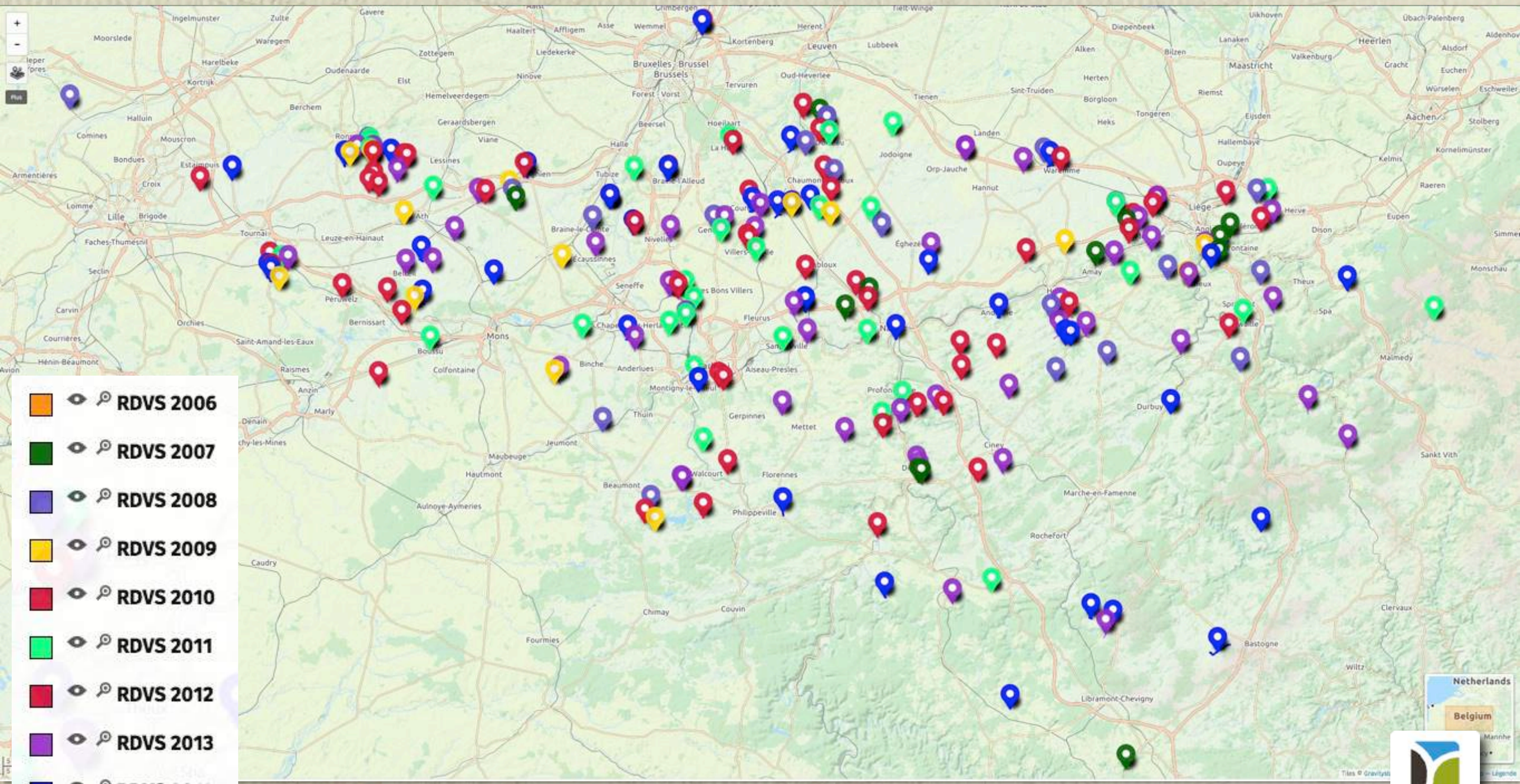

Participation & sensibilisation citoyenne

Semaine des sentiers

Participation & sensibilisation citoyenne

Chemin au naturel

Participation & sensibilisation citoyenne

Chemin au naturel

Sentiers.be

Participation & sensibilisation citoyenne

Chemin au naturel

Participation & sensibilisation citoyenne

Chemin au naturel

Participation & sensibilisation citoyenne

Chemin au naturel

Participation & sensibilisation citoyenne

Chemin au naturel

Participation & sensibilisation citoyenne

Chemin au naturel

Participation & sensibilisation citoyenne

Chemin au naturel

Participation & sensibilisation citoyenne

Sentiers.be

Participation & sensibilisation citoyenne

Parrainage et groupes sentiers

Sentiers.be

Participation & sensibilisation citoyenne

Projets citoyens

Au n°36, prendre à droite la RUELLE BALESTIN[1] *Ce nom a été donné en mémoire d'Alexandre Balestin, mineur au Charbonnage de Saint-Eloi, mort dans un accident de mine.*

Continuer tout droit en traversant la rue Saint-Eloi pour rejoindre la rue Bois des Faulx, anciennement appelée PIEDSENTE DES FAULX[2]
Avant de monter vers Mont-Sainte-Aldegonde, la route traverse l'ancienne ligne du chemin de fer Piéton-Leval.

Panorama de part et d'autre du chemin. Profitez des belles vues sur Morlanwelz, Carnières et, par beau temps, sur le Beffroi de Mons, Obourg, l'ascenseur de Strépy-Thieu.

Au bout de la rue Bois des Faulx, tourner à gauche dans la rue des Faulx. Arrivé à la place Max Buset, tourner à droite.

Entre les n°24 et 28, tourner à droite dans le SENTIER DE L'EGLISE[3] et retourner à la rue Bois des Faulx en traversant la rue des Faulx.

Après le n°23 de la rue Bois des Faulx, tourner à droite dans la rue de la Folie, anciennement dénommée «Piedsente de Carnières».

Tourner directement à droite dans la PIEDSENTE DU BOIS DES FAULX[4] en suivant les balises du GR.

Continuer sur le sentier dit PIEDSENTE DE LA FONTAINE DU COUCOU[5] qui vous mène à la rue de la Gade, anciennement dénommée «Vieux Chemin de Namur».

Descendre la rue de la Gade, prendre la rue des Treize Bonniers à gauche et tourner directement à droite dans le CHEMIN DES ÂNES[6] *Admirez le paysage !*

En bas du chemin, poursuivre vers la gauche dans la rue Saint-Hilaire.

Prendre la première rue à droite, la RUELLE DES MARTEAUX[7] Maintenir la gauche et continuer dans l'ancienne «Ruelle Capron» vers la rue Beauregard.

Au croisement avec l'Avenue de France, prendre à gauche vers la Place et vous êtes de retour à la case départ !

** Affluent de l'Escaut, la Haine est une rivière de 60 km qui prend sa source à la Fontaine Saint-Médard à Anderlues (180 m d'altitude). En 1976, elle a été recouverte depuis la chaussée Brunehault jusqu'à la chaussée de Mariemont, soit environ 1.100 m.*

Sources : Atlas des chemins vicinaux de 1847. Livre et carte Découvrons Carnières, A.M. Marré-Muls, Ed. C.R.E.C.C., 1992.

Vue sur Carnières - Piedsente des Faulx

Piedsente de la Blanchisserie

Ruelle de la Grattine

Un projet réalisé avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin et de la Loterie Nationale

Editeur responsable :
Collectif Sentiers de la Haute Haine
064 /44.59.40

Balade à Morlanwelz

Circuit des 3 villages

A la découverte des ruelles et sentiers qui relient Carnières, Mont-Sainte-Aldegonde et Morlanwelz

Distance : 8,5 km
Durée : +/- 2 heures
Départ : Place de Carnières

Descriptif et fiches culturelles disponibles sur
sentiersdelahautehaine.wordpress.com

trie et récente, entre autres, de cette école communale construite en 1871.

Après l'école, tourner à gauche dans la rue F. Hotyat.

Traverser la rue Prince Albert et continuer tout droit entre les n°44 et 48 sur le SENTIER DE LA GRATTINE[8]

A l'embranchement du sentier, monter à droite vers la rue de la Grattine, tourner à gauche, traverser la chaussée Brunehault et continuer sur l' Avenue du Centenaire à Carnières.

Panorama sur le centre de Morlanwelz, le plateau Warocqué, le terril Sainte-Henriette, les Trieux de Carnières.

MORLANWELZ

Circuit des 3 villages

Valorisation des ruelles et sentiers

Sentier vicinal N°59 de Carnières

Piedsente de la Blanchisserie

Une initiative du collectif *Sentiers de la Haute Haine*

Un projet réalisé avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin et de la Loterie Nationale

Réalisé par :

Piedsente de Tierne

Vue sur Mont-Sainte-Aldegonde

Sentiers.be

Participation & sensibilisation citoyenne

SENTES

Hesbaye brabançonne
GAL CULTURALITÉ

Informations issues de la présentation
du Gal Culturalité
au colloque Sentiers.be du 08/04/14

Sentiers.be

Participation & sensibilisation citoyenne

SENTES

Hesbaye brabançonne
GAL CULTURALITÉ

Informations issues de la présentation du Gal Culturalité
au colloque Sentiers.be du 08/04/14

Sentiers.be

Le décret relatif à la voirie communale

La situation actuelle

Grande voirie	**Réseau à Grand Gabarit (RGG)**	I Autoroutes
		II Routes pour automobiles
		III Autres voies rapides
	RESeau Inter-urbain (RESI)	Routes de liaisons régionales
		Routes péri-urbaines
		Routes urbaines
	Réseau Autonome des Voies Lentes (RAVeL)	
Petite voirie	**Voirie communale** (depuis l'entrée en application ce 1er avril 2014 du décret du 6 février 2014)	

Décret relatif à la voirie communale

Décret relatif à la voirie communale

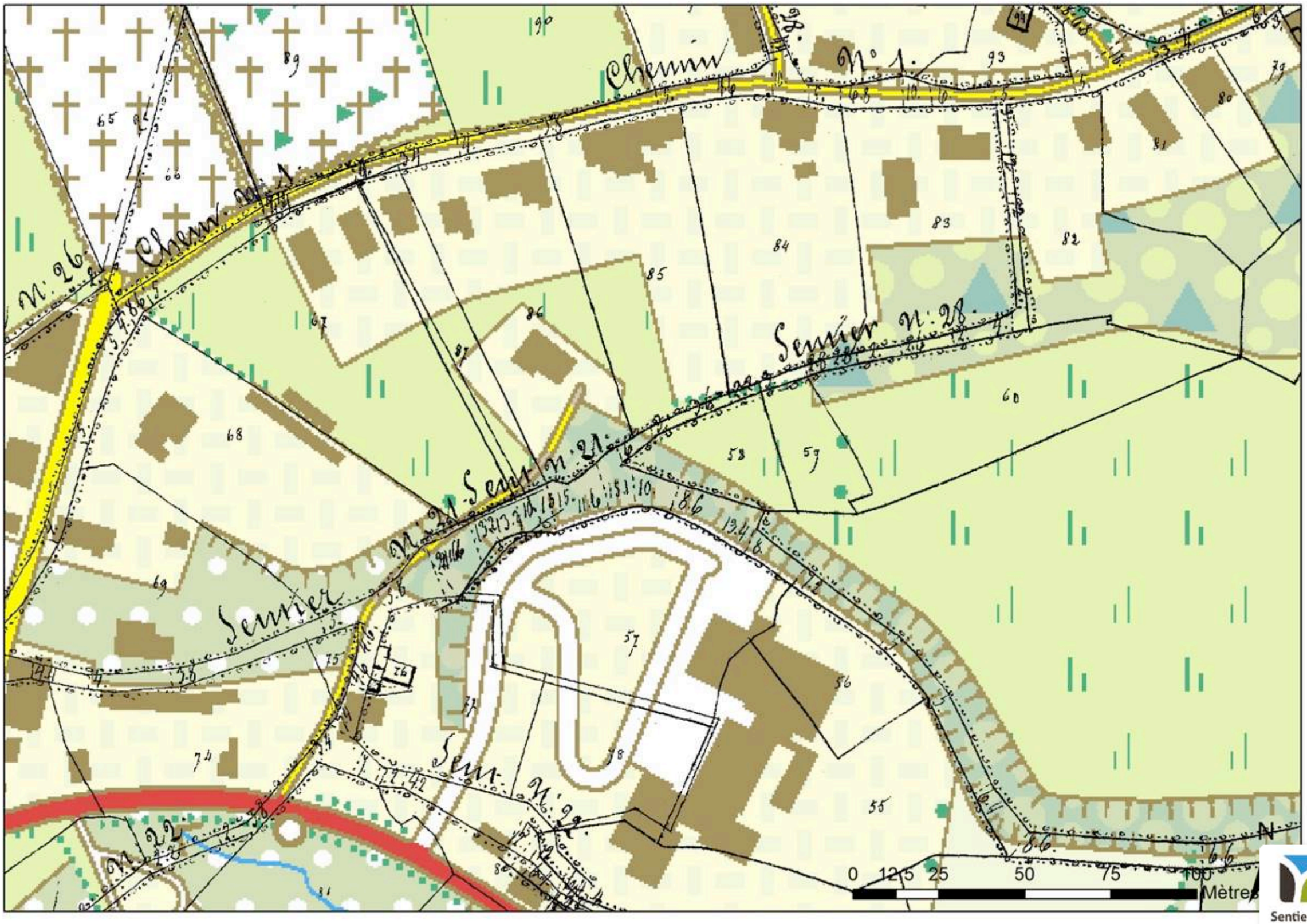

Décret relatif à la voirie communale

TITRE 1 – Objectifs (Art. 1)

Le présent décret a pour but **de préserver l'intégrité, la viabilité et l'accessibilité** des voiries communales, ainsi que **d'améliorer leur maillage**.

Décret relatif à la voirie communale

TITRE 1 - Définitions (Art. 2)

- **9 définitions (Art. 2)** dont :

Voirie communale : «*voie de communication par terre affectée à la circulation du public, **indépendamment de la propriété** de son assiette, y compris ses dépendances qui sont nécessaires à sa conservation, **et dont la gestion incombe à l'autorité communale** » **.***

Marco Polo

Décret relatif à la voirie communale

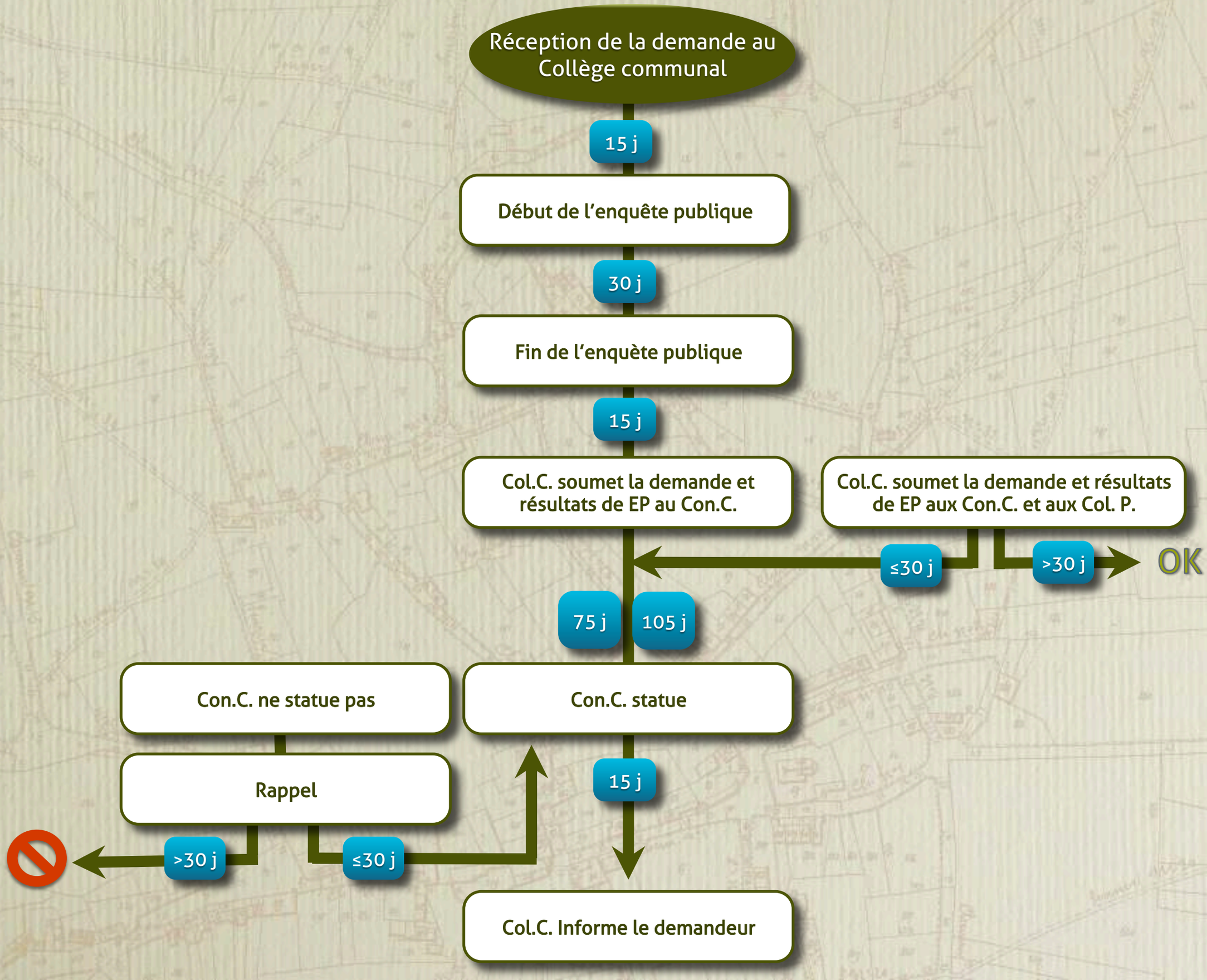

Ce qui change

TITRE 3 – Chap. 1er – Sect. 3 : Recours au Gouvernement

- **Recours au Gouvernement** (15 jours).
- **A défaut de décision**, la décision du conseil communal est **confirmée** (60 jours).

TITRE 3 – Chap. 1er – Sect. 5 : De l'enquête publique

- « Si le nombre de personnes ayant introduit individuellement des réclamations et observations est supérieur à 25, le Collège communal organise une **réunion de concertation** dans les 10 jours de la clôture de l'enquête » *(Art.25)*

Marco Polo

Décret relatif à la voirie communale

TITRE 3 - Chap.1 – Sect. 1er : Principes

- **La voirie conventionnelle (Art. 10)** : *«Les communes et les propriétaires de parcelles libres de charges et servitudes peuvent convenir d'affecter celles-ci à la circulation du public. Ces conventions sont conclues pour une durée de vingt-neuf ans au plus, renouvelables uniquement par une nouvelle convention expresse.* [...] *La voirie communale est créée, modifiée ou supprimée sur les assiettes ainsi constituées conformément aux dispositions du présent chapitre pour une durée qui ne peut excéder le terme de la convention.* [...] *Le Gouvernement arrête les mesures d'exécution du présent article. »*

.

Décret relatif à la voirie communale

TITRE 3 - Des voiries communales

Chap.1 – Création, modification et suppresion des voiries communales par l'usage du public

- « *Une voirie communale peut être créée ou modifiée par l'usage du public par* ***prescription de trente ans****, ou par prescription de dix ans si elle est reprise dans un plan d'alignement.* » (Art. 27.)

- Usage du public : «***passage du public continu, non interrompu et non équivoque, à des fins de circulation publique****, à condition qu'il ait lieu avec l'intention d'utiliser la bande de terrain concernée dans ce but et* ***ne repose pas sur une simple tolérance du propriétaire*** ».

- « ***Lorsque l'assiette est une propriété privée****, l'usage du public entraîne au terme de l'un des délais mentionnés à l'article 27 la constitution d'une* ***servitude publique de passage****.*

  S'il s'ajoute à l'usage du public des ***actes d'appropriation posés par la commune****, la voirie communale lui appartiendra en outre en pleine propriété à l'expiration d'un délai débutant à partir du premier de ces actes, de trente ans ou de dix ans si la voirie est reprise dans un plan d'alignement.*» (Art. 28.)

Sentiers.be

Décret relatif à la voirie communale

TITRE 3 - Des voiries communales

Chap.1 – Création, modification et suppresion des voiries communales par l'usage du public

- « *La création et la modification de la voirie* ***font l'objet d'un acte*** *les constatant,* ***non susceptible de recours administratif*** *et adopté par le conseil communal, à l'initiative de la commune ou sur demande des personnes visées à l'article 8 ...*» (Art. 29.)

- « *Les voiries communales* ***ne peuvent pas être supprimées par prescription.*** » (Art. 30.)

Décret relatif à la voirie communale

TITRE 7 - Des infractions, de leur sanction et des mesures de réparation (Art. 60 à 74)

- **Infractions** : types (Art. 60.), personnes chargées de la recherche et constation (Art. 61.) et procédure (Art. 62.).
- Obligation de **remise en état des lieux** (Art. 63.).
- Possibilité de **perception immédiate** (Art. 64.).
- Possibilité d'**amendes administratives** en cas d'absence de poursuites du parquet (Art. 65 à 74.).

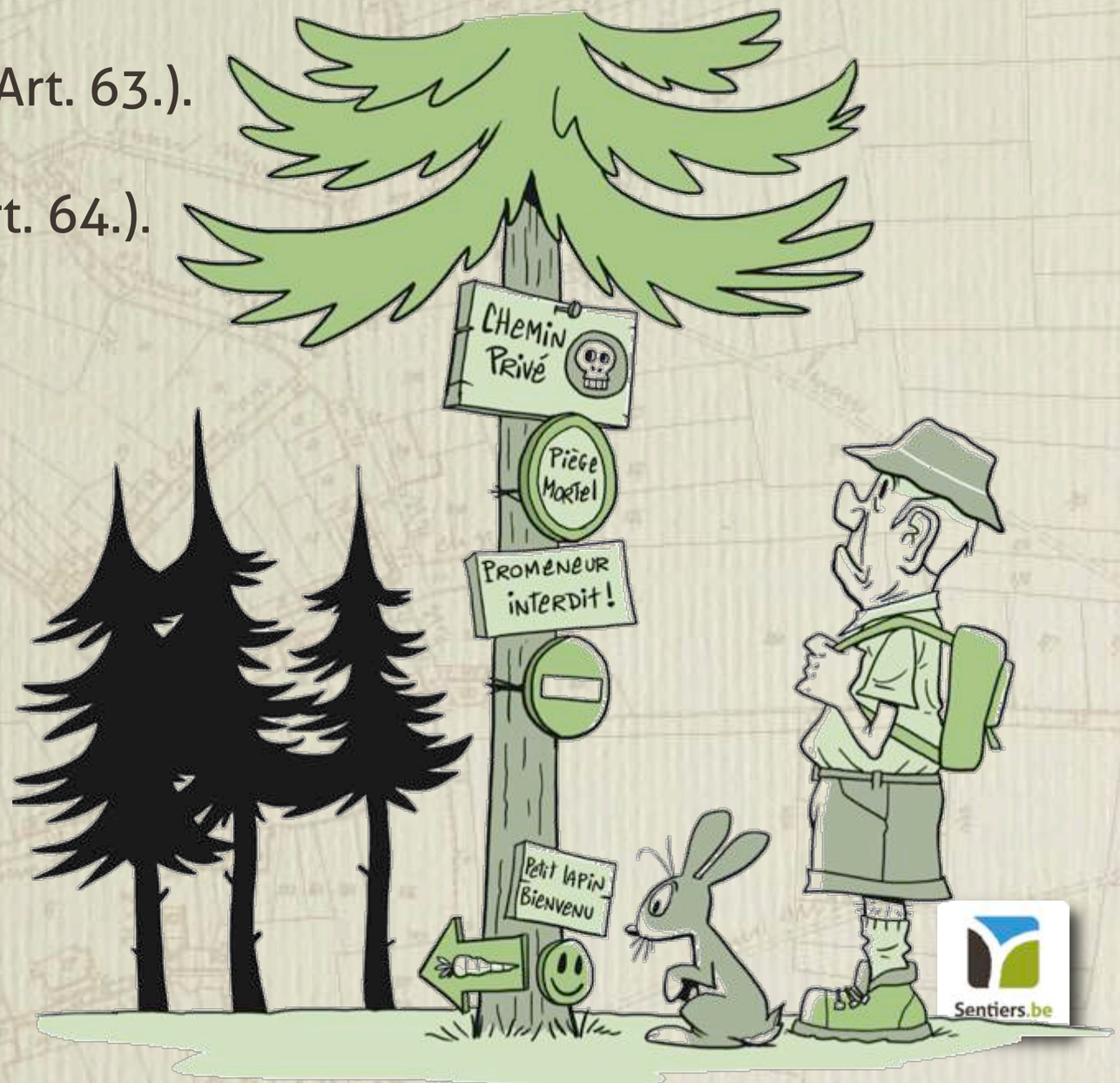

Décret relatif à la voirie communale

Le décret relatif aux voiries communales

Liens :

- http://www.sentiers.be/comprendre-les-chemins-et-sentiers/la-voirie-communale/le-decret-du-6-fevrier-2014/
- http://www.sentiers.be/wp-content/uploads/2014/03/Decret-du-6-fevrier-2014-relatif-aux-voiries-communales.pdf

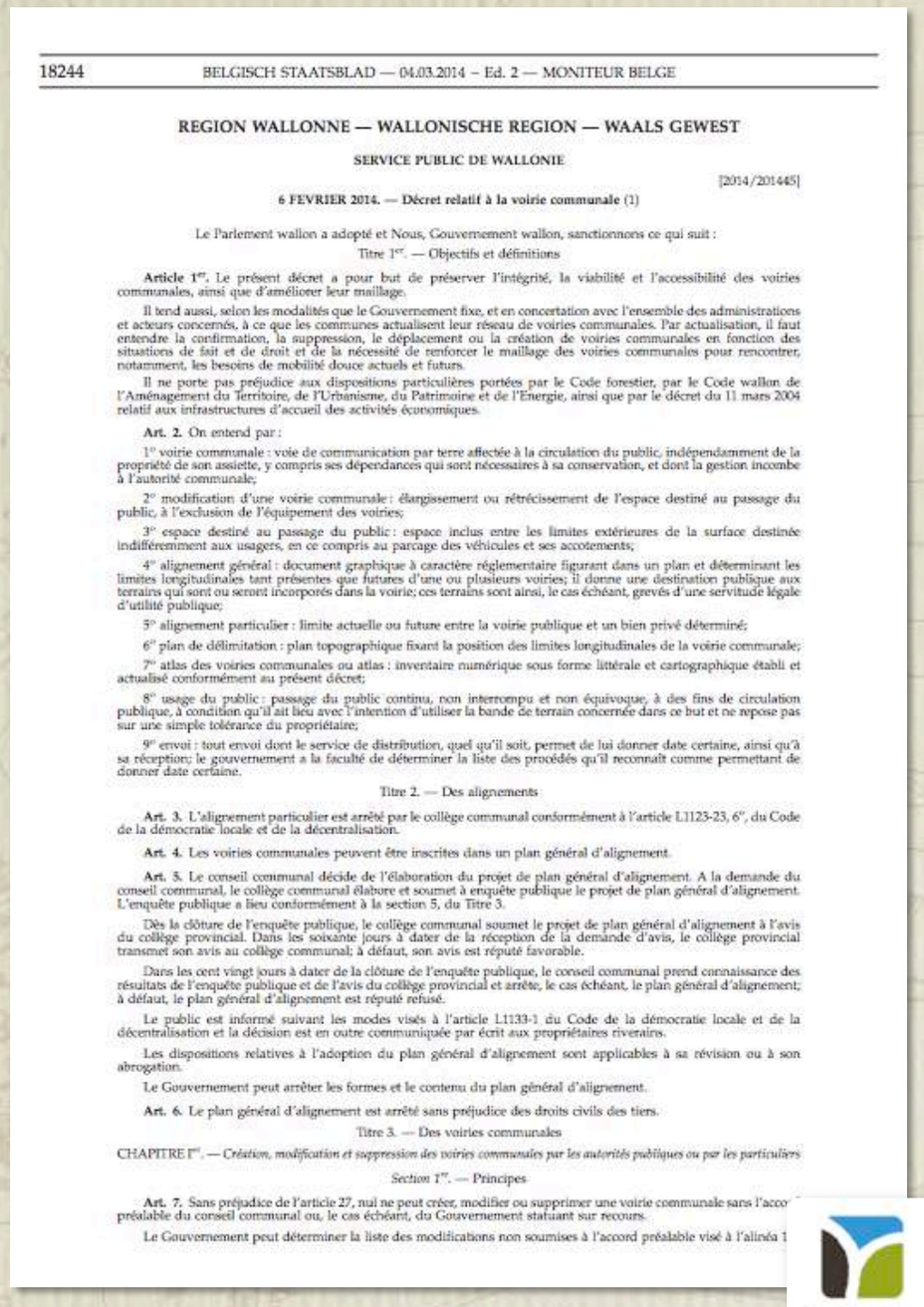

18244 BELGISCH STAATSBLAD — 04.03.2014 – Ed. 2 — MONITEUR BELGE

REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2014/201445]

6 FEVRIER 2014. — Décret relatif à la voirie communale (1)

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement wallon, sanctionnons ce qui suit :

Titre 1er. — Objectifs et définitions

Article 1er. Le présent décret a pour but de préserver l'intégrité, la visibilité et l'accessibilité des voiries communales, ainsi que d'améliorer leur maillage.

Il tend aussi, selon les modalités que le Gouvernement fixe, et en concertation avec l'ensemble des administrations et acteurs concernés, à ce que les communes actualisent leur réseau de voiries communales. Par actualisation, il faut entendre la confirmation, la suppression, le déplacement ou la création de voiries communales en fonction des situations de fait et de droit et de la nécessité de renforcer le maillage des voiries communales pour rencontrer, notamment, les besoins de mobilité douce actuels et futurs.

Il ne porte pas préjudice aux dispositions particulières portées par le Code forestier, par le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, ainsi que par le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques.

Art. 2. On entend par :

1° voirie communale : voie de communication par terre affectée à la circulation du public, indépendamment de la propriété de son assiette, y compris ses dépendances qui sont nécessaires à sa conservation, et dont la gestion incombe à l'autorité communale;

2° modification d'une voirie communale : élargissement ou rétrécissement de l'espace destiné au passage du public, à l'exclusion de l'équipement des voiries;

3° espace destiné au passage du public : espace inclus entre les limites extérieures de la surface destinée indifféremment aux usagers, en ce compris au parcage des véhicules et ses accotements;

4° alignement général : document graphique à caractère réglementaire figurant dans un plan et déterminant les limites longitudinales tant présentes que futures d'une ou plusieurs voiries; il donne une destination publique aux terrains qui sont ou seront incorporés dans la voirie; ces terrains sont ainsi, le cas échéant, grevés d'une servitude légale d'utilité publique;

5° alignement particulier : limite actuelle ou future entre la voirie publique et un bien privé déterminé;

6° plan de délimitation : plan topographique fixant la position des limites longitudinales de la voirie communale;

7° atlas des voiries communales ou atlas : inventaire numérique sous forme littérale et cartographique établi et actualisé conformément au présent décret;

8° usage du public : passage du public continu, non interrompu et non équivoque, à des fins de circulation publique, à condition qu'il ait lieu avec l'intention d'utiliser la bande de terrain concernée dans ce but et ne repose pas sur une simple tolérance du propriétaire;

9° envoi : tout envoi dont le service de distribution, quel qu'il soit, permet de lui donner date certaine, ainsi qu'à sa réception; le gouvernement a la faculté de déterminer la liste des procédés qu'il reconnaît comme permettant de donner date certaine.

Titre 2. — Des alignements

Art. 3. L'alignement particulier est arrêté par le collège communal conformément à l'article L1123-23, 6°, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. 4. Les voiries communales peuvent être inscrites dans un plan général d'alignement.

Art. 5. Le conseil communal décide de l'élaboration du projet de plan général d'alignement. A la demande du conseil communal, le collège communal élabore et soumet à enquête publique le projet de plan général d'alignement. L'enquête publique a lieu conformément à la section 5, du Titre 3.

Dès la clôture de l'enquête publique, le collège communal soumet le projet de plan général d'alignement à l'avis du collège provincial. Dans les soixante jours à dater de la réception de la demande d'avis, le collège provincial transmet son avis au collège communal; à défaut, son avis est réputé favorable.

Dans les cent vingt jours à dater de la clôture de l'enquête publique, le conseil communal prend connaissance des résultats de l'enquête publique et de l'avis du collège provincial et arrête, le cas échéant, le plan général d'alignement; à défaut, le plan général d'alignement est réputé refusé.

Le public est informé suivant les modes visés à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et la décision est en outre communiquée par écrit aux propriétaires riverains.

Les dispositions relatives à l'adoption du plan général d'alignement sont applicables à sa révision ou à son abrogation.

Le Gouvernement peut arrêter les formes et le contenu du plan général d'alignement.

Art. 6. Le plan général d'alignement est arrêté sans préjudice des droits civils des tiers.

Titre 3. — Des voiries communales

CHAPITRE Ier. — *Création, modification et suppression des voiries communales par les autorités publiques ou par les particuliers*

Section 1re. — Principes

Art. 7. Sans préjudice de l'article 27, nul ne peut créer, modifier ou supprimer une voirie communale sans l'acco préalable du conseil communal ou, le cas échéant, du Gouvernement statuant sur recours.

Le Gouvernement peut déterminer la liste des modifications non soumises à l'accord préalable visé à l'alinéa 1

Décret relatif à la voirie communale

Décret du 6 février 2014 : Tableau résumé de ce qui change

Sentiers.be

Comprendre les chemins et sentiers | Agir près de chez soi | Actualités | Notre expertise

Décret du 6 février 2014 : Tableau résumé de ce qui change

Situation antérieure	Situation nouvelle
Voirie communale	
Deux législations : • Loi vicinale pour les voiries vicinales. • CWATUPE pour les voiries innomées.	Une seule législation : • Décret relatif à la voirie communale fusionnant l'ensemble des voiries vicinales et innomées.
• Pas de définitions.	• 9 définitions : *voirie communale, modification d'une voirie communale, espace destiné au passage du public, alignement général, alignement particulier, plan de délimitation, atlas des voiries communales ou atlas, usage du public et envoi.*
• Pas de catégories de voiries selon la nature ou	• Une seule catégorie : la voirie communale.

Rechercher...

Populaire | Récent

Un nouveau décret pour les voiries communales !
5 février 2014

Décret du 6 février 2014 : Tableau résumé de ce qui change
5 février 2014

Lien : http://www.sentiers.be/2014/02/05/decret-du-5-fevrier-2014-tableau-resume-de-ce-qui-change/

Sentiers.be

Les fonctions des chemins et des sentiers

Colloque « Fonctions des chemins et sentiers – Quels critères et quels indicateurs en perspective de la révision des atlas vicinaux ? »

Lien :
http://www.sentiers.be/wp-content/uploads/2014/07/Actes-colloque-Sentiers_be-4-avril-2014.pdf

Contacts

Sentiers.be - Boris Nasdrovisky

- Adresse : Rue Nanon, 98 - 5000 NAMUR
- Tel : +32 (0)81/390.811
- Adresse mail : boris.nasdrovisky@sentiers.be

Oui, les chemins et sentiers ont de l'avenir